

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:      Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente  
   M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE  
(SECTEUR NORD)**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 30 janvier 2003, à 13 h 30  
Club de Golf Le Versant Inc.  
2075, Côte Terrebonne  
Terrebonne

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Suzanne Caumartin .....	2
M. François Valiquette.....	6
Mme Manon Fortin .....	11
M. Bruno Cloutier.....	16
Mme Tina Juliano .....	27
Mme Suzanne Fortin .....	31
M. François Valiquette.....	51
M. Robert Picard.....	58
M. David Modlin.....	61
Mme Suzanne Caumartin .....	65
Mme Christine Blanchette .....	85
Mme Manon Fortin .....	89
M. Sylvain Gagné .....	95
Mme Tina Juliano .....	106
M. Bruno Cloutier.....	112

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

5

Alors, reprise des travaux de la Commission qui étudie le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord.

10

Avant de débiter la séance de cet après-midi, la Commission fait une mise au point sur le déroulement de ses travaux à la suite des événements d'hier soir.

15

Par souci d'équité pour tous, la Commission considère nécessaire que la parole soit donnée aux personnes qui se sont déplacées pour assister aux séances. La Commission ne permettra pas à des gens non présents de mobiliser les périodes de questions. La Commission n'interdit pas la représentation d'une personne qui est présente et qui est déjà inscrite au registre par une autre personne.

20

En ce qui a trait aux règles à suivre, la Commission tient à prévenir qu'elle ne tolérera pas que des personnes interviennent devant elle sans y être invitées.

25

Au cours des prochaines séances, la Commission tient à ce que les questions soient au nombre de deux (2). La Commission a décidé de laisser le registre fermé pour l'instant afin de permettre aux personnes présentes et déjà inscrites de venir poser leurs deux (2) questions.

30

Le registre est strictement un outil que les commissions se donnent pour assurer le bon déroulement des travaux. Les commissions en ont l'entière responsabilité et en assurent pleinement la gestion.

Alors, j'appelle monsieur Daniel Lepage.

**UNE VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

35

Madame la Présidente, est-ce que je peux juste intervenir une (1) minute, s'il vous plaît, pour faire suite aux discussions d'hier soir. S'il vous plaît, une (1) minute s'il vous plaît, après ça on se retire.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

40

Vous n'avez pas été invité, je vous prie de retourner dans la salle, à votre place, et d'attendre que je vous invite.

J'appelle maintenant madame Chantale Tremblay.

Monsieur Yvan Lavoie?

45

Madame Pauline Mongeon?

Monsieur Michel Mercier?

50

Monsieur Michel Robert?

Monsieur Gérald Gagné?

Monsieur Daniel Morrissette?

55

Monsieur Richard Thibodeau?

Madame Johanne Duval?

60

Madame Suzanne Caumartin?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Bonjour à la présidence.

65

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Veillez vous asseoir, madame.

70

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Je crois que monsieur Valiquette avait des documents à vous déposer. Je ne sais pas s'il y a un problème à ce qu'on interpose l'ordre convenu.

75

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je dois prendre vos deux (2) questions. Monsieur Valiquette...

80

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Suivra l'ordre établi.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

85

... sera invité lorsque son nom arrivera.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

D'accord. Alors, c'est ça. Je désire saluer tout le monde.

90

Lundi soir, il avait été convenu, suite à la présentation de BFI, il avait été demandé que des documents de la Ville de Lachenaie soient présentés avec l'ensemble du territoire et les détails concernant les zones résidentielles, les endroits publics et tout ça, là. Ça devait être présenté ce midi, et j'ai besoin de ce document-là pour procéder.

95

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous demandons à la Ville de procéder immédiatement.

100

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Madame la Présidente, nous avons le plan en question. Je pourrai remettre une copie du plan à l'arrière. Cependant, je tiens à prévenir la Commission que les autres documents devraient arriver au cours de l'après-midi. On n'a pas nos douze (12) copies. Ça prend environ, avec les équipements que nous avons, environ une demi-heure par plan à produire. Donc, on devrait avoir l'ensemble pour ce soir.

105

Alors, je vais déposer le plan immédiatement à l'arrière.

110

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur.

115

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Alors, pour procéder j'ai besoin qu'on puisse visualiser. J'avais demandé que ce soit fait clairement, pas une petite feuille, là que personne... J'aimerais ça que, pour la bonne compréhension de tous, on puisse voir les zones désignées. C'est en rapport direct avec le site de BFI. Alors, depuis lundi soir qu'on attend ces documents-là je pense que ce n'est pas un nouveauté.

120

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Un instant, là. Ce sont les documents qui sont présentement déposés que vous voulez avoir?

125

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Oui. J'avais demandé qu'on puisse consulter, pour la bonne compréhension de tous.

130

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va vérifier s'il y a un support électronique aux plans dont vous parlez. Parce que s'ils doivent apparaître à l'écran, il doit y avoir un support électronique.

135

Alors, est-ce que quelqu'un peut répondre? C'est monsieur Lévesque, de la Ville de Lachenaie.

Alors, on me dit que, effectivement, il y a un support électronique.

140

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

D'accord.

145

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va attendre quelques instants. Monsieur va revenir à son poste.

Monsieur Lévesque, est-ce que je puis... Monsieur Lévesque? Monsieur Lévesque, c'est qu'on me demande s'il y a un support électronique à ces plans, et est-ce qu'il serait possible de visualiser?

150

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Je n'ai pas le support électronique avec moi. Je l'ai laissé à mon inspecteur, qui est parti faire les autres plans, madame. Alors, dès son retour j'aurai le support électronique.

155

J'ose espérer que ce sera compatible avec les équipements de la Commission. C'est en PDF, là *et caetera*. Ça va?

160

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Il semble que oui.

165

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Donc, dès que j'aurai les petites disquettes, je vous préviendrai, madame.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

170

Alors, merci. Alors, voilà madame Caumartin.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

175 Est-ce que la Commission compte siéger demain?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

180 Nous allons voir comment se déroulent les travaux.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

185 O.k. Parce que depuis lundi soir j'attends ces documents-là. Je pense que tout le monde doit être de bonne foi, mais je ne pourrai pas me représenter éternellement pour pouvoir procéder à mes questions.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

190 Alors, nous allons voir ça...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Alors, j'aimerais ça que ce soit...

195 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... au fur et à mesure.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

200 Parfait. Je vous remercie.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

205 J'appelle maintenant monsieur Robert Picard?

J'appelle maintenant monsieur François Valiquette?

210 Alors, j'ouvre maintenant le registre. S'il y a des personnes qui veulent s'y inscrire, il est maintenant réouvert.

Monsieur Valiquette?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

215

Madame la Présidente, j'ai pris acte tantôt, là des règles de procédure que vous venez d'édicter. Et j'en prends note et je dépose à la Commission les dix-neuf (19) procurations qui m'avaient été dûment signées par les citoyens. Alors, c'est un document que je vais déposer à l'arrière.

220

J'ai des questions. Alors, j'ai deux (2) questions à adresser d'un citoyen qui demande à Madame la Présidente:

225

*« Le tri et le compostage vont diminuer la quantité de déchets organiques qui seront enfouis. De par le fait même, la quantité de biogaz produit devrait être réduite. Cela ne va-t-il pas à l'encontre de la philosophie de BFI, qui fait des représentations auprès d'institutions publiques, la station d'épuration, l'Hôpital de Le Gardeur, ainsi que des institutions privées, SNC, pour leur vendre des biogaz? »*

230

Alors, on essaie de comprendre, là comment un peut aller avec l'autre. Parce que, à un moment donné, il va en manquer des biogaz, là si on respecte bien les...

235

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va demander à monsieur Viau de vous répondre.

240

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Il va rester quand même de la matière organique. Ce qu'on cherche à faire c'est de valoriser le biogaz, trouver une application qui va faire... substituer, en fin de compte, du gaz naturel de l'Ouest plutôt, puis utiliser le biogaz. Au contraire, je pense que c'est une utilisation qui est plus environnementale.

245

Au lieu de le brûler dans les torchères, pour rien, on pourrait l'utiliser pour, par exemple, l'énergie thermique nécessaire à l'usine d'épuration de la CUM, les bouilloires qu'il y a dans les autres usines. Au lieu d'utiliser du gaz naturel, bien, ils utilisent notre gaz.

250

On cherchera à vendre cent pour cent (100 %) du gaz mais pas à.. Justement, la diminution du méthane a été évaluée dans notre étude, justement, des émissions fugitives. Donc, on en tient compte.

255

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Valiquette, cette question a déjà été abordée cette semaine. Vous étiez certainement là J'ai demandé au ministère -- et je n'ai pas réussi à avoir Recyc-Québec, je ne l'ai



pas encore, là-- si le fait de valoriser les biogaz n'allait pas quelque part à l'encontre de l'application de la politique. Et on avait eu, à cet égard, droit à la position du ministère de l'Environnement.

260

Alors, j'aimerais que vous nous fassiez peut-être un bref topo de ce qui avait été répondu précédemment.

**M. JEAN MBARAGA :**

265

Monsieur le commissaire, monsieur Claude Trudel va reprendre brièvement la réponse qu'il avait donnée.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

270

Pour vous réexpliquer que, ce que j'avais mentionné à l'époque c'est que les biogaz sont un des effets reliés à la décomposition des déchets dans un lieu d'enfouissement. C'est sûr que c'est une nuisance qu'il faut se préoccuper. Donc, on favorise qu'il y ait une élimination des ces biogaz-là

275

La valorisation, quant à nous, demeure un plus. Ce n'est pas l'élément principal qu'on cherche à faire, mais si on peut aller faire un ajout supplémentaire dans le sens de valoriser ces gaz-là c'est un plus. C'est sûr que, en amont de tout ça, on favorise les trois (3) RVE dans leur sens vraiment précis, là. Autrement dit, la réduction à la source, réemploi, le recyclage, la valorisation et, en bout de ligne, l'élimination.

280

La valorisation des biogaz vient encore en bout de ligne de tout ça.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

285

Puis d'après vous, précisément, quant à la question est-ce que ça va ou ça ne va pas, ou est-ce que ça pourrait aller à l'encontre, quelque part, de l'application de la politique ou d'un plus grand succès dans l'atteinte des objectifs?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

290

C'est sûr que si on parle de réduction de quantité de déchets putrescibles enfouis dans un lieu d'enfouissement sanitaire, on va avoir moins de biogaz. Mais on va en avoir quand même. Donc, il va falloir se préoccuper de cette nuisance-là qui est associée à l'élimination des déchets. Mais ça ne va pas à l'encontre de la politique.

295

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que le ministère a examiné quelque part la possibilité de faire des enfouissements séparés? C'est-à-dire d'avoir des cellules avec des putrescibles et d'autres qui n'en auraient pas, par exemple?

300

**M. CLAUDE TRUDEL :**

305 C'est sûr que ça dépend, au départ, c'est parce que c'est difficile, à un moment donné, d'avoir... ces déchets-là il faudrait qu'ils soient triés à la source pour qu'on puisse les recevoir. Ce qui est reçu présentement, dans la majorité des lieux d'enfouissement, c'est des déchets pêle-mêle qu'on reçoit à ce moment-là

310 Séparer le putrescible, il faudrait que ce soit fait à l'origine, au départ.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

315 Et à ce moment-là on aurait d'autres usages pour eux.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

320 Bien, il y aurait possiblement le fait que -- ç'a été avancé même par plusieurs promoteurs -- le fait de, si on réussit au départ à séparer le putrescible, ça serait peut-être avantageux de favoriser à ce moment-là le compostage versus l'enfouissement puis la réutilisation au niveau des biogaz.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

325 Excusez, Madame la Commissaire...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

330 **M. JEAN-MARC VIAU :**

... monsieur Drouin voudrait amener un complément aussi d'information.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

335 Monsieur Drouin, oui?

**M. GUY DROUIN :**

340 Également, bon, comme vous le savez, le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto juste avant Noël. Et dans les documents attenants au Protocole de Kyoto, la valorisation ou le brûlage, d'une part, et éventuellement la valorisation des biogaz est définie comme étant un des importants moyens pour diminuer l'impact sur les changements climatiques des biogaz, d'une part. Et compte tenu que ces biogaz-là uniquement au Canada, représentent actuellement plus de six pour cent  
345 (6 %) du total des gaz à effet de serre actuellement émis à l'atmosphère, donc toute stratégie -- et

c'est bien documenté dans les documents du *UNFCC* -- alors ça va véritablement dans cette stratégie.

350 Et le fait de valoriser les biogaz, donc, aidera le Canada à mieux rencontrer ses objectifs reliés au Protocole de Kyoto.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

355 Merci beaucoup.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je voudrais rajouter quelque chose.

360 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

365 Je voudrais rajouter aussi quelque chose. C'est qu'au Québec la proportion des gaz de sites d'enfouissement est plus grande que dans les autres provinces, étant donné que nous autres, on est un faible producteur de gaz à effet de serre, au Québec. Donc, de ne pas récupérer les biogaz au Québec, c'est un désavantage pour nous. Ça va être plus dur de rencontrer nos critères de Kyoto.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

375 Deuxième question.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Deuxième question.

380 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Alors, Madame la Présidente, le citoyen demande :

385 « *L'entreprise a mentionné qu'elle recevait des résidus de construction. Est-il possible que l'on retrouve des résidus d'amiante sur le site? »*

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

390 Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

395 Oui. On a une procédure même spéciale pour les résidus d'amiante. Dans la procédure, à l'annexe « B » toujours, là dans le document des annexes, le volume 2, l'annexe « B », il y a toute la procédure làdedans, et l'amiante en fait partie. Puis on fait une procédure spéciale pour l'amiante parce que l'amiante, il faut que ce soit amené dans des sacs bien identifiés par les exigences de la CSST.

400 Lorsqu'ils retirent de l'amiante, les *contracteurs* doivent les mettre dans des sacs bien identifiés. Nous, on fait une tranchée, on les met en tranchée et on les recouvre pour ne pas faire une compaction directe. Pour ne pas, autrement dit, que les fibres se retrouvent dans l'atmosphère.

405 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Juste en sous-question, quel genre de contrôle est fait, là quand les promoteurs ou les entrepreneurs viennent livrer, là leurs camions et tout ça, là pour vérifier qu'effectivement il y a...

410 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum. Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

415 Les *contracteurs* viennent chez nous, comme c'est indiqué dans notre procédure, qui eux identifient la... ils doivent s'identifier puis avoir un code d'accès pour pouvoir venir ici, au site, pour aller disposer de l'amiante.

420 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Viau, veuillez écouter la sous-question, là

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

425 Je m'excuse. Vous ne faites pas de vérification complémentaire. Donc, vous responsabilisez l'entrepreneur mais vous, vous n'avez pas de contrôle d'inspection plus spécifique sur ces chargements-là?

430 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Le déchet est toujours la responsabilité du producteur. C'est à lui de déclarer ses choses qu'il y a dans son conteneur. S'il arrive sur place puis qu'on voit les sacs jaunes, on va l'aviser puis on va le recharger. Au front de déchets, il y a une vérification qui est faite par les opérateurs.

435

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Voilà

440

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Merci infiniment.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

445

Je vous en prie.

Madame Manon Fortin, s'il vous plaît.

450

**Mme MANON FORTIN :**

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le commissaire.

455

Compte tenu du gigantesque amoncellement de rebuts proposé par le projet qui nous concerne, est-ce que BFI a une maquette à l'échelle?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur...

460

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Non.

465

**Mme MANON FORTIN :**

Cela aurait été pertinent de pouvoir visualiser l'ampleur versus arbres avoisinants, ainsi que les distances, pour le BAPE et pour tous les gens.

470

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ces documents ne sont pas disponibles, si je comprends bien.

475

**Mme MANON FORTIN :**

La transparence de la...

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

480 On va... Attendez, madame.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

485 Oui.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

490 On a demandé, lorsque le promoteur nous a présenté différentes vues de la cellule, on lui a demandé de déposer ces éléments-là en rajoutant les tours d'Hydro, pour que les gens puissent se faire une idée de la hauteur de la chose. Alors, ce n'est peut-être pas excessivement compliqué de demander de rajouter le couvert forestier ou quelque chose comme ça pour qu'on ait une bonne idée.

**M. DANIEL BOISVERT :**

495 Ce sera déposé.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

500 Merci beaucoup.

**Mme MANON FORTIN :**

505 Étant donné que la compagnie BFI gère des milliards de dollars, ma question est: quand on a fait la Place Ville-Marie, on nous a présenté une maquette, aux gens. Avec un projet qui va nous hypothéquer pendant vingt-cinq (25) années, voire des centaines d'années, n'ont pas été capables de nous mettre une maquette à l'échelle ici, parce qu'il y a bien des gens qui sont...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

510 Le document est demandé, si j'ai bien compris. Mais on va avoir un document d'information, là

**Mme MANON FORTIN :**

515 C'est que -- excusez, parce que moi, je veux bien comprendre, là-- qu'est-ce qui arrive c'est que des petits dessins comme ça sur le mur, moi, là j'ai bien de la misère avec ça.

520 Quand ils me mettent un plan comme ça, je ne le vois pas, moi, la montagne. J'aime à voir  
une maquette. Quand je mets mon papier là puis que je prends le verre, pour moi, je vois la  
montagne. Comprenez-vous? Pour moi, je ressens ça.

525 Ça fait que, étant donné qu'ils savaient qu'ils s'en venaient devant le BAPE, ils auraient  
peut-être... prévoir ceci. Ça prouve que, à mon avis.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Votre question maintenant.

530 **Mme MANON FORTIN :**

La deuxième question est: combien de temps cela pourrait prendre -- vous allez peut-être  
pouvoir m'aider là-dessus -- pour éliminer la radioactivité qu'il y a dans le site, qui pourra être  
enfouie dans la terre, combien de temps que ça peut prendre, ça, pour se volatiliser?

535

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

On va aller après auprès des personnes-ressources sur ce sujet-là mais on va voir si  
monsieur Viau ou les spécialistes qui l'entourent ont réponse à cela.

540

**M. JEAN-MARC VIAU :**

La radioactivité qu'il y a dans le site, on ne prend pas de déchets radioactifs, comme j'ai  
commenté tantôt. Ce n'est pas acceptable chez nous.

545

S'il y a radioactivité, comme il y a de la radioactivité partout dans la nature, c'est toujours en  
fonction du temps de demi-vie, comme j'expliquais. Le technétium c'est peut-être huit (8) ou neuf  
(9) heures. L'iode 131, c'est neuf (9) jours, le temps de demi-vie. Des choses comme ça. Je  
pense que c'est neuf (9) jours, je ne suis pas très certain mais c'est en nombre de jours.

550

Mais c'est quand même de faibles taux de radioactivité. Comme je disais, ça se retrouve  
dans les hôpitaux, ces choses-là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

555

Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement ou du côté du ministère de la Santé,  
vous avez une notion, l'un ou l'autre, sur cette durée, le cas échéant, évidemment?

**M. JEAN MBARAGA :**

560

C'est la même réponse qu'on donnerait, la réponse que vient de donner le promoteur,  
Madame la Présidente.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

565

Docteur Bélanger, avez-vous quelque chose là-dessus?

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

570

Bien, j'ai une opinion. C'est évident qu'on utilise des... essentiellement c'est pour des mesures diagnostiques, c'est des produits qu'on injecte pour arriver à visualiser des organes qui captent ces matières-là. À l'évidence, on utilise des produits qui ont une courte vie, parce qu'on n'a pas intérêt à rendre la personne radioactive pendant dix mille (10 000) ans.

575

Alors, c'est vrai qu'on utilise des produits qui ont les plus courtes vies possible et les moins dangereuses possible. C'est évident.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

580

Voilà madame.

**Mme MANON FORTIN :**

585

Parce que ce n'est pas clair dans ma tête, là Je veux savoir quelque chose encore, là

590

Monsieur dit que ça prend à peu près neuf (9) jours, là pour que ça, vous savez, un petit peu... mais combien de quantité? Est-ce que c'est minime la quantité que ça prend neuf (9) jours? Mais si on comptabilise vingt-cinq (25) petits contenants, je ne sais pas, là j'essaie de voir, là dans ma tête, là si on compte, mettons, deux (2) millilitres, je fais juste une supposition, puis un autre vient en déposer un autre deux (2) millilitres, puis si on fait la comptabilité de tout ça, je ne sais pas si eux autres ont un plan de...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

595

On peut peut-être revoir, avec cette notion d'ajout, de cumul, docteur Bélanger, est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

600

Écoutez, d'abord je vais expliquer le principe de demi-vie.

605

La demi-vie c'est le temps que ça prend pour que la moitié du produit devienne inactif. Que la radioactivité du produit diminue de moitié. Alors, ça veut dire qu'après neuf (9) jours -- là je reprends le chiffre de neuf (9) jours, je n'en suis pas certain du tout, là on devra me le confirmer -- mais que ce soit neuf (9) jours, un (1) mois ou un (1) an, ce que ça signifie c'est qu'au bout de cette



période-là il en reste la moitié. Au bout d'une (1) autre année, il en reste le quart. Au bout d'une autre période il en reste le huitième. Et ainsi de suite. Ça c'est le principe de demi-vie.

610 Maintenant, s'il y avait un cumul fantastique, écoutez, je présume que ça pourrait finir par faire des radiations. Mais je dois dire que, encore là à des fins médicales, si c'est vraiment tout ce qu'ils reçoivent, on essaie d'utiliser des produits qui vont émettre les radiations les moins nocives. Elles sont faites pour entrer dans le corps d'un humain.

615 Alors, qu'il y en ait un peu dans un site d'enfouissement quand il n'y a pas d'humains là ça m'étonnerait que ça pose un immense problème. On en injecte aux humains, on en garde dans les laboratoires d'hôpitaux, on les utilise avec le plus de prudence que possible. Ça ne m'inquiète pas outre mesure.

620 Je ne peux pas répondre de chiffres précis, de données précises. Il faudrait demander peut-être à.. c'est Santé Canada qui gère ces dossiers-là

**M. JEAN-MARC VIAU :**

625 Excusez-moi, Madame, pour amener un élément de...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, avez-vous un complément, monsieur Viau?

630 **M. JEAN-MARC VIAU :**

635 Un complément, oui. Ce n'est pas ça qu'on veut vérifier, nous autres, les déchets biomédicaux parce que c'est des faibles quantités. Ça se retrouve dans des couches des patients, des choses comme ça. Ce n'est vraiment pas important comme...

Sauf que c'est une question réglementaire entre l'organisme fédéral et le générateur, qui est l'hôpital. Ça, c'est à eux à régler leurs affaires.

640 Ce qu'on recherche, nous autres, c'est les autres produits qu'on ne veut pas avoir. La seule façon de le détecter, c'est avec un détecteur de radioactivité.

645 C'est déjà arrivé d'avoir détecté une barre de radium. C'était utilisé dans les photocopieuses avant. Mais là lui, il avait tout gardé ça dans son hangar puis pour l'éliminer ensuite. C'est ceux-là qu'on ne veut pas avoir. Ce qui est vraiment dangereux, on ne le veut pas chez nous.

Je tiens à souligner aussi, on est le seul site à l'avoir aussi.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

650

Madame, dernière question, une dernière sous-question.

**Mme MANON FORTIN :**

655

Je veux faire une parenthèse là-dessus. Mais les conteneurs sont peut-être contaminés. Ça me laisse... ça me laisse encore le -- comment dirais-je -- je ne suis pas convaincue de la réponse. Parce que monsieur dit: bien là on n'en a pas. Puis il n'est pas sûr. En tout cas, on parle des biogaz.

660

Mon autre question va être : On parle des biogaz, des mouettes...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

665

Là vous arrivez avec une troisième question, là À ce moment-là je vous demanderais d'aller vous réinscrire et de revenir avec la suite de vos questions. Je ne prends que deux (2) questions.

**Mme MANON FORTIN :**

670

D'accord, Madame la Présidente.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant monsieur Bruno Cloutier. Bonjour, monsieur Cloutier.

675

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Bonjour, Madame la Présidente. Ici c'est des documents déposés. C'est pour générer mes deux (2) questions.

680

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

685

J'aimerais par contre déposer quelques documents.

690

Le premier document, c'est le Comité consultatif de l'environnement de Kativik, c'est le rapport annuel de deux mille (2000) et deux mille un (2001). C'est très loin mais les matières résiduelles sont, je pense que c'est à la grandeur de la province. C'est important. Pour nous, on trouve que c'est de l'information pertinente pour vous, la Commission.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

695 Pour la gestion des matières résiduelles? C'est pour l'ensemble global de la gestion des  
matières résiduelles; c'est de ça qu'il est question?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

700 Bien, en fait, eux, dans leur région, ils ont des problèmes. Il y a des constats aussi. Puis il  
y a un manque de ressources. Autant au niveau du BAPE vous êtes deux (2) commissaires,  
normalement c'est trois (3) ou quatre (4), vous avez un manque de ressources. Eux autres aussi.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

705 Bon. Alors, écoutez...

**M. BRUNO CLOUTIER :**

710 C'est général.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

715 ... on va regarder...

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Je vous laisse...

720 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... la pertinence, oui.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

725 La pertinence.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

730 O.k. C'est ça.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Ça serait le document numéro 1.

735 Le document numéro 2, c'est un article de *La Presse* d'aujourd'hui. Ça génère d'autres  
questions aussi. On a annoté.

740 Le document numéro 3, en fait, c'est que, hier, vous nous avez offert d'écrire au président du BAPE. Bon. Vous nous avez ouvert cette porte-là pour que lui, soit à l'écoute de nos doléances.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

745 Hum, hum.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

750 On a pensé lui écrire un courriel ce matin. On ne l'a pas fait. On a déjà envoyé une lettre à monsieur Harvey au mois de novembre, le vingt-sept (27) novembre, je crois. Puis on a annexé des correspondances.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

755 O.k.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

760 Ce document-là on le dépose à titre privé, puisqu'il y a des éléments nominatifs à l'intérieur. Ça sera également à vous de voir, si vous aviez le choix avant ou si monsieur Harvey avait le choix avant, de mandater une commission plus élargie.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

765 Alors, quand vous le déposerez à madame Giasson, montrez-lui précisément les éléments nominatifs, là que vous souhaitez...

**M. BRUNO CLOUTIER :**

770 En fait, je vais l'indiquer.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Indiquer. D'accord

775 **M. BRUNO CLOUTIER :**

780 Le quatrième document, c'est juste une partie du rapport numéro 160 du BAPE concernant le projet Argenteuil/Deux-Montagnes. C'est là où nous sommes, nous, cités au sujet du comité de vigilance. On aimerait générer beaucoup de questions sur le comité de vigilance. On part de là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'en profite, est-ce que je peux demander aux gens qui ont des cellulaires de les fermer, s'il vous plaît. Merci.

785

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Le dernier document, document numéro 5, c'est encore là un document privé, puisque c'est adressé au secrétaire de la Commission des institutions. Dans ce document-là de huit (8) pages, on fait, encore là -- il est en date du deux (2) janvier deux mille trois (2003) -- un lien avec les matières résiduelles puis le citoyen en général. Les matières résiduelles, ça concerne cent pour cent (100 %) de la population.

790

Par contre, les riverains, on pense que c'est juste un pour cent (1 %) de la population qui ont les nuisances. Il y a beaucoup de questions qui sont générées dans ça. Elles seraient probablement pertinentes à poser en audience mais, on vous laisse, encore là tout le...

795

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous déposez l'information, dans le fond?

800

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Pour vous, d'abord, et puis...

805

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et pour vos concitoyens.

810

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Alors, voilà

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

815

Alors, votre première question?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Ça concerne le document DA-3, DB-13... pardon. Ça va concerner le document DA-3.1, DB-13, DB-12 et puis DB-11.

820

On essaie de voir, de contre-vérifier des informations, en fait, des tonnages, puis on n'arrive pas à faire le lien.

825

Tout d'abord, dans DB-11, il s'agit de la figure A-6. Ça concerne la quantité de matières résiduelles éliminées par personne selon le lieu d'enfouissement en deux mille un (2001).

830 Moi, je viens de Mirabel. Donc, je regarde Mirabel. Selon le document, les matières résiduelles de Mirabel vont à la régie à Lachute. Je ne crois pas que ce soit une information qui soit vraie. Est-ce que cette information est bonne? C'est la première question. Est-ce que le document est bon? Est-ce qu'on peut se fier au...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

835

Monsieur Bélanger, ce document provient de la CMM, pouvez-vous répondre à cette question?

**M. PIERRE BÉLANGER :**

840

Ce document-là a été réalisé non seulement en fonction d'informations techniques mais aussi selon des contacts téléphoniques qui ont été faits avec les municipalités. Donc, je vous dirais que oui, le document est bon.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

845

Parce que, en audience, on nous a dit l'année passée, et puis encore dernièrement, le promoteur, nos déchets, à Saint-Hermas, même si on reste à trois virgule deux (3,2) kilomètres, ils vont à Sainte-Sophie ou à Lachenaie. On n'est pas sûr, là

850

La RIADM, je ne crois pas...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

855

Écoutez, cela ne concerne pas le projet qui est devant nous présentement.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Mais, regardez...

860

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

865 Sur la gestion générale des matières résiduelles, on peut parfois poser des questions plus globales, mais ce qui concerne précisément le site, le projet qui est devant nous, qui concerne, lui, le site de Lachenaie, je ne vois pas, là le lien entre votre question et le projet qui est devant nous.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

870 Si, nous, on tente d'étudier des documents pour essayer de comprendre, mais si les documents ne sont pas bons... C'est comme la banque de données, la BDMR de Recyc-Québec, il y avait une erreur. Mais c'est avec ces documents-là que les gens...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

875 Si vous voulez, monsieur Cloutier, on va retourner à monsieur Bélanger.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

880 Peut-être la prendre en délibéré pour qu'ils puissent vérifier, faire les téléphones.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

885 Peut-être, monsieur Bélanger, pouvez-vous vérifier ou avez-vous déjà un complément d'information, parce que vous avez entendu l'information donnée par monsieur Cloutier.

**M. PIERRE BÉLANGER :**

890 Madame la Présidente, je ne vous dirai pas nécessairement que ma réponse est bonne mais je peux vous dire que les informations qu'on retrouve là c'est en fonction des matières résiduelles qui sont générées par les municipalités. Donc, les institutions, les industries et les commerces ne sont pas là

895 Donc, si la question qui se pose, par exemple, peut-être que -- vous posez la question de Mirabel -- peut-être les ICI, c'est-à-dire industries, commerces et institutions, qui ont des contrats directs avec les entrepreneurs, eux, peuvent aller porter leurs déchets, excusez, leurs matières résiduelles, ailleurs.

900 Nous, ce qu'on vous donne comme information, ce sont, dans ce tableau-là les matières résiduelles qui sont disposées par les municipalités en fonction du contrat qu'elles ont avec l'entrepreneur. Ça veut dire que la Municipalité de Mirabel, elle va porter ses matières résiduelles là où c'est indiqué.

905 Maintenant, si vous faites référence aux industries, commerces et institutions qui ont des contrats directs avec les entrepreneurs, ça se peut qu'ils aillent ailleurs.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

910 Donc, la réponse c'est que Mirabel envoie ses déchets municipaux à la RIADM, selon votre...

**M. PIERRE BÉLANGER :**

Exact.

915 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Merci.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

920

Alors, deuxième question.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

925

Deuxième question. Concernant le document DA-3.1, c'est l'annexe 2, le tableau 2.3, *La capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire avec expansion en février deux mille (2003) pour Lachute et expansion verticale Est pour BFI*. Alors, c'est un peu ça, là

930

Le promoteur dépose des documents. Je sais que la Commission étudie sur Lachenaie mais eux utilisent aussi de l'information qui vient de d'autres sites d'enfouissement. Donc, pour Lachute, ici, j'ai une capacité résiduelle de cinq cent trente-six mille (536 000) tonnes, mais c'est différent dans le rapport de Recyc-Québec.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

935

Alors, est-ce qu'on peut demander, je crois que c'est monsieur Normandin qui avez apporté des précisions là-dessus, mais si vous voulez soit les répéter ou ajouter un complément d'information, s'il vous plaît.

940

**M. YVES NORMANDIN :**

945

D'accord. Bon. Un (1), c'est Stratem qui a fait l'étude. Ce n'est pas BFI qui a fait... Un (1), ce n'est pas BFI qui a fait l'étude, c'est Stratem. Ç'a été un entretien téléphonique avec les différents responsables des sites d'enfouissement, donc, qui ont donné de l'information à ce sujet, sur les espaces résiduels.

950

Et quand vous vous demandez pourquoi, exemple, qu'il y a douze millions neuf cent soixante-treize mille cent vingt-six (12 973 126) tonnes au mois de février deux mille trois (2003), c'est strictement par hypothèse que, quand on regarde, quand même, le délai jusqu'à maintenant, du moment qu'il y a eu le rapport du BAPE et qui date de dix (10) mois, à aujourd'hui, *grosso modo*, on a supposé, par hypothèse, que Lachute, un jour ou l'autre, aurait un décret.

955

Mais ça ne veut pas dire que parce qu'on a mis ça en février deux mille trois (2003) qu'elle va obtenir son décret en février deux mille (2003).

Je ne peux pas répondre plus que ça, c'est une hypothèse.



**M. BRUNO CLOUTIER :**

960 En réalité, le douze millions (12 M), là encore là selon Recyc-Québec, c'est un  
agrandissement de dix point cinq millions (10.5 M). Donc, le promoteur en donne plus à un autre  
promoteur. Si je regarde, là dans le document DB-12, *Situation concernant l'élimination des*  
*matières résiduelles...*

965 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Ce que monsieur Laquerre nous a répondu hier, parce qu'il y a eu une question à ce sujet-là  
mais à l'égard d'un autre élément, c'est qu'on a devant nous différents documents qui ont été basés  
ou qui ont été... dont les résultats nous sont donnés à partir de données qui datent d'années  
970 différentes. Et, en plus, celui-là là c'est une projection.

Ça fait que, d'après monsieur Laquerre, c'est ça qui explique la différence notamment aussi  
entre ces deux (2) documents-là C'est strictement une question de...

975 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Mais la capacité que la régie va avoir, c'est bien dix point cinq millions (10.5 M) de tonnes.  
Alors, si on rajoute dix point cinq (10.5) à la capacité résiduelle en janvier deux mille trois (2003),  
encore là le douze point neuf millions (12.9 M), il est surévalué. Ça ne balance pas.

980

Alors, on se demande, bon, c'est comme le plan de gestion de matières résiduelles qu'on a  
déposé, ils utilisent des chiffres, ces chiffres-là sont étudiés puis ils sont ensuite... on se sert de ces  
chiffres-là pour faire des prévisions. Mais si à la base il y a des erreurs, on ne peut pas avoir une  
bonne idée. C'est là qu'on ne comprend plus rien.

985

J'essaie juste de comprendre.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

990 Il y aurait, dans un premier temps, à relire le *verbatim*, les transcription d'hier avec les  
explications précises...

**M. BRUNO CLOUTIER :**

995

Oui.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1000 ... de monsieur Laquerre et, le cas échéant, reformuler une question en demandant des précisions, mais toujours, je vous le rappelle, en fonction de ce que nous étudions, de ce qui est notre mandat. Le mandat est le site de Lachenaie.

1005 En fonction de ce qui concerne le site de Lachenaie, si vous avez des précisions sur ce sujet à demander à monsieur Laquerre, nous redirigerons la question. Mais si ça ne concerne pas notre site, nous ne lui enverrons pas.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1010 En réalité, dans les scénarios du document 3.1...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'ai dit « notre site » mais c'est notre projet. Voilà

1015 **M. BRUNO CLOUTIER :**

1020 Dans le document que le promoteur a déposé, premier document, c'est la requête d'urgence. Ça change tout le projet. On commence à droite, on commençait à gauche. Avant, on commençait à gauche pour protéger des vents dominants.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1025 Lors de la première soirée la question a été posée. La Commission a répondu qu'elle était mandatée pour étudier le projet qui est présenté, qu'il n'y a rien qui était changé à son mandat. Et le ministère de l'Environnement a répondu exactement la même chose.

Alors, la procédure d'urgence c'est quelque chose qui est hors du contrôle et qui n'est pas du ressort de la Commission.

1030 **M. BRUNO CLOUTIER :**

De comprendre, pour nous, c'est important. Avec votre aide c'est plus facile.

**M. YVES NORMANDIN :**

1035 Pardon, Madame la Présidente.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1040 Oui?

**M. YVES NORMANDIN :**

Excusez-moi encore.

1045

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Normandin.

1050

**M. YVES NORMANDIN :**

Est-ce que je peux donner un complément d'information?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1055

Oui, mais en tenant compte que la Commission doit étudier le projet de site de Lachenaie.

**M. YVES NORMANDIN :**

1060

Hum, hum.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1065

Et c'est que je veux bien faire comprendre à monsieur Cloutier que le projet, le projet que nous étudions est celui de Lachenaie. Tout doit être en fonction de cela.

Alors, monsieur Normandin.

**M. YVES NORMANDIN :**

1070

Juste pour vous donner un complément d'information, Madame la Présidente. C'est qu'à la page 4, tableau 1, du document, on présente que le tonnage annuel actuel semble être de quatre cent soixante mille (460 000) tonnes. Selon les informations qu'on a, dans la demande, si ma mémoire est bonne, de la régie Argenteuil/Deux-Montagnes, elle demandait un maximum de cinq cent mille (500 000) tonnes. Donc, c'est un écart de quarante mille (40 000) tonnes qui serait allouées théoriquement à la MRC d'Argenteuil d'accepter des déchets, exemple, d'ailleurs.

1075

À ce moment-là même si le chiffre que vous avez de douze point neuf millions (12.9 M) en février deux mille trois (2003), bon, on peut peut-être dire c'est dix millions (10 M) de tonnes ou quatorze millions (14 M) tonnes, mais c'est quarante mille (40 000) tonnes de plus qu'ils pourraient recevoir dans le cas de la crise de la gestion des déchets dans le Grand Montréal.

1080

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1085

Alors...

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1090 Ce n'est peut-être pas vrai puisque dans le plan de gestion, on indique qu'il y a un site qui va fermer.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1095 Vous comprenez...

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Et puis, il faut prévoir...

1100 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... que ce n'est pas de notre ressort, ce qui concerne le site de Lachute.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1105 Vous indiquez que l'information que vous avez, est-ce qu'elle est bonne ou pas, on ne le sait pas. On vous demande de faire la part des choses.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1110 Monsieur Cloutier, on vient chercher de l'information mais la Commission ne procède pas à son analyse ici, sur le banc public, là

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1115 Non.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1120 Mais la Commission va analyser les éléments qu'on lui a présentés. Et vous ne devriez pas présumer du jugement de la Commission. D'accord?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1125 Excusez-moi si je vous ai laissé cette impression-là. Je suis peut-être nerveux. J'ai de la misère à souvent, générer des questions. Hier, j'ai eu de la difficulté aussi. Le soir, je n'ai pas pu poser de question à Recyc-Québec. Les deux (2) questions que j'ai posées dans l'après-midi, j'aurais dû les adresser le soir.

1130 Je vous remercie infiniment.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Cloutier.

1135 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant monsieur Richard Bernaquez, s'il vous plaît.

Monsieur Gérald Gagné?

1140

Monsieur Lionel Paquette?

Et monsieur Martin Thivierge?

1145

Alors, j'entreprends maintenant le registre ouvert cet après-midi.

Madame Tina Juliano? Bonjour, madame Juliano.

**Mme TINA JULIANO :**

1150

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, messieurs, mesdames.

Moi, j'aimerais poser la question au ministère de l'Environnement.

1155 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme TINA JULIANO :**

1160

J'aimerais savoir pourquoi Monsieur le ministre accepterait un tel projet qui est néfaste pour la santé des gens au point de vue des effets secondaires suivants. J'ai beaucoup de points:

Santé, bien-être des gens et l'hôpital;

1165

les garderies à cinq dollars (5,00 \$);

le centre de villégiature;

le Parc Desrosiers, dont le coût a été de trois cent mille dollars (300 000,00 \$), dont je suis membre depuis dix-huit (18) ans;

les maisons de retraités du troisième âge;

1170

des milliers d'habitants dans le zonage résidentiel, qui sont affectés par ce projet;

perte de jouissance de valeur immobilière;

perte de jouissance de notre forêt, de notre centre de villégiature qui existe depuis plus de vingt (20) ans, dont monsieur Desrosiers et famille ont mis beaucoup d'énergie tous les jours, c'est ça, depuis vingt (20) ans, dont j'honore sa mémoire, parce qu'il est décédé.

1175

Excusez. Je suis nerveuse. Je ne suis pas habituée à ces choses-là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1180

Prenez tout le temps nécessaire. Si vous voulez même vous donner un bon verre d'eau. Prenez tout le temps. Prenez votre rythme.

**Mme TINA JULIANO :**

1185

Je suis bien, bien nerveuse. Excusez-moi.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ça va.

1190

**Mme TINA JULIANO :**

1195

Perte de jouissance de tous les gens qui utilisent les pistes à cheval, *sleigh ride*, les véhicules récréatifs tout-terrains, qui est VTT, motocross, et ski-doo, dont nous vivons tous présentement en harmonie;

les cultivateurs, les fermes d'animaux;

les cultivateurs, les fermes de récoltes;

les animaux dans notre forêt, au niveau écologique;

1200

la nuisance de pollution, soit les senteurs désagréables, les bruits de trafic, l'achalandage, les oiseaux...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

1205

**Mme TINA JULIANO :**

et tous les inconvénients rattachés... Il me reste un point et je...

1210

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Allez-y.

**Mme TINA JULIANO :**

1215

Les gens qui vont dans la nature pour le centre de villégiature, qui vont s'oxygéner les poumons, à l'air pur ou aux biogaz?

1220 Alors, ma question est: pourquoi le Gouvernement autoriserait un tel projet, qui est néfaste en tous ces points de vue? Ce n'est pas une question d'argent.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1225 Alors, tenons compte aussi, je le dis tout de suite, il faut formuler les questions sans exprimer d'opinion. Et vous avez à garder tout cela pour le moment de votre mémoire, lorsque vous rédigerez votre mémoire.

1230 Nous considérons que vous avez évoqué des éléments, par votre question, vous les dirigez, et la Commission les dirige au ministère en demandant si les considérations ont été faites.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Mbaraga?

1235 **M. JEAN MBARAGA :**

1240 Oui, Monsieur le commissaire. Je pense que cette citoyenne-là vient effectivement d'évoquer, comment dirais-je, les impacts biophysiques et humains qui sont analysés avant l'autorisation du projet.

Ce que je lui répondrais au nom du ministère c'est que le dossier est à l'analyse, et le résultat de l'analyse s'exprime de trois (3) façons: ou le projet va être autorisé tel quel, ou le projet va être autorisé avec modifications, ou le projet va être refusé.

1245 Il n'y a aucune des ces trois (3) façons là sur laquelle on est arrivé encore parce que le dossier est toujours en analyse. Donc, ne présumons pas tout de suite, là « le Gouvernement l'a accepté ». Est-ce que le Gouvernement l'a accepté avec conditions? Le Gouvernement l'a accepté tel quel? Ou, peut-être, le Gouvernement ne l'a même pas refusé. On n'est pas encore rendu là

1250 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question, madame Juliano, en prenant bien soin d'éviter l'expression d'opinion.

1255 **Mme TINA JULIANO :**

Oui. Elle, c'est parce que c'était comme ma présentation mais la question...

1260 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme TINA JULIANO :**

1265

... va suite à tout ce que j'ai déroulé.

Vu que, en tout cas, depuis je me présente à l'audience du BAPE, je vois que les vidanges est un problème quand même majeur, là Hein? Que les vidanges c'est un problème majeur dans notre province. Pourquoi ne pas relocaliser le site en question, pas trop loin, pour que les coûts d'opération qui, disons, ont de l'importance dans son dossier, et non le bien-être des gens; parce que je sais que c'est toujours une question d'argent.

1270

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1275

Est-ce que, monsieur Mbaraga, c'est possible...

**Mme TINA JULIANO :**

1280

Je veux juste terminer ma question. Relocaliser le site où il n'y a pas de résidentiel pour affecter la vie des gens dans tous les points que j'ai apportés à la question numéro 1, le prendre en considération. Parce qu'il y a toujours un coût d'argent, et il y a le bien-être des gens. Les coûts d'opération bien souvent passent avant le bien-être des gens.

1285

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Alors, monsieur Mbaraga?

**M. JEAN MBARAGA :**

1290

Madame la Présidente, telle que la procédure est bâtie, en réalité, ce n'est pas le ministère qui fait les études d'impact au nom du promoteur.

1295

Le promoteur nous présente un projet dans un site donné et nous lui demandons, la plupart du temps, de faire, je dirais, des alternatives. Donc, dépendamment où le promoteur va situer son projet, on va l'analyser dans cette situation-là

1300

On ne peut pas dire au promoteur: vous l'avez à Lachenaie, renvoyez-le -- je ne sais pas, moi -- à Montréal, ou renvoyez-le à Trois-Rivières. On analyse là où il est situé.

Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. C'est le promoteur qui dit la localisation ou qui dit plusieurs localisations. Il détermine, il nous fait, comment dire, une analyse de choix de sites pour nous dire pourquoi il a éliminé tel site, tel site, tel site, et il est rendu à celui-là



1305 C'est comme ça que l'étude d'impact est bâtie. Mais ce n'est pas le Gouvernement qui peut dire le projet de monsieur Untel ou de la compagnie Unetelle, il faudrait qu'il aille se faire, au lieu d'être fait à Montréal, d'aller le localiser dans une autre municipalité.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1310

Alors, voilà

**Mme TINA JULIANO :**

1315

Oui.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1320

Merci beaucoup, madame Juliano.

J'appelle maintenant madame Suzanne Fortin, s'il vous plaît.

**Mme SUZANNE FORTIN :**

1325

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1330

Bonjour, madame Fortin.

**Mme SUZANNE FORTIN :**

J'aurais deux (2) questions pour le docteur Bélanger.

1335

La première c'est, bon, si j'ai bien compris l'information qui a été donnée à ce jour par rapport aux études écologiques sur le cancer aux alentours des sites d'enfouissement, on ne serait pas capable de faire un lien direct de cause à effet entre les sites d'enfouissement et les problèmes de cancer au niveau des populations, ou l'absence de problèmes de cancer.

1340

J'aimerais savoir si le docteur Bélanger est rassuré par rapport au nouveau projet qui nous est déposé, avec l'ampleur du projet tel qu'il est déposé.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1345

Alors, nous allons voir avec le docteur Bélanger.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

1350 Merci infiniment, docteur Fortin, de me donner l'occasion de terminer une présentation que j'avais commencée mardi. C'est ce que j'ai voulu dire mardi, et j'espère que j'ai été compris. C'est ce que vous avez donné en introduction de votre question.

1355 En effet, les études épidémiologiques, les quelques études épidémiologiques qui essaient de mettre en lien l'effet cancérigène et des émissions de biogaz sont plutôt faibles. Elles ne sont pas concluantes et ne sont pas très cohérentes. Il y en a quatre (4) puis, ce n'est pas très cohérent, ça ne se tient pas beaucoup.

1360 Donc, les études ne permettent pas de dire que les biogaz d'un site d'enfouissement de déchets domestiques puissent causer le cancer. Néanmoins, les études ne permettent pas de dire que les biogaz ne causent pas le cancer. Pas plus. Or, il faut mettre ça bien en évidence. Les études ne sont que pas concluantes.

1365 Les études épidémiologiques seront toujours très difficiles dans ces cas-là parce que, en général, le problème en est un de la mesure d'exposition et aussi de la population exposée.

C'est difficile mesurer l'exposition. On parle de cancer. Il faut considérer des latences de vingt (20) ans. C'est des études épidémiologiques pas faisables.

1370 La science, heureusement, et le génie humain trouvent toujours des alternatives. Quand on n'est pas capable de le faire d'une façon, on le fait d'une autre.

Ce qu'on est capable de faire très bien, par contre, c'est des études toxicologiques. Une analyse de risques toxicologiques.

1375 Une analyse de risques toxicologiques, pour le bénéfice des gens qui ne sont pas très au fait, je vais expliquer très grossièrement ce que c'est, là C'est à partir de la connaissance d'un produit chimique, on est capable de donner un chiffre de risque associé à chacun des produits cancérigènes, on est capable de mesurer la dose dans l'environnement ou la dose émise par un site, ou encore, à défaut de les mesurer, on est capable de faire des projections, on est capable de faire des modélisations.

1385 Donc, on a le produit chimique, on a son niveau de danger, multiplié par l'exposition, égale le risque. Alors, c'est ce qu'on fait quand on n'est pas capable de faire une étude épidémiologique. C'est relativement simple -- enfin, simple -- je ne le ferais pas facilement, là mais c'est très facile à faire. Et on le fait régulièrement.

1390 Ce qui pose un problème dans ce cas-là c'est qu'on ne peut pas utiliser le chiffre brut. Je veux dire, même si le chiffre brut de l'étude nous donne un (1) risque par un million (1 M), un (1) risque par cent mille (100 000), ça ne veut rien dire *seul*. C'est un chiffre qui est utilisable par comparaison.

Or, j'ai trouvé, dans Internet, un document fiable d'un organisme fiable, qui s'appelle le ministre de l'Environnement de l'Ontario, qui fait une comparaison du risque cancérigène d'un incinérateur de six virgule six millions (6,6 M) de tonnes versus un site d'enfouissement de six virgule six millions (6,6 M) de tonnes opérant pendant vingt (20) ans et qui récupère les gaz à un taux de soixante-dix pour cent (70 %).

Le document s'intitule *Environmental Risk of Municipal Non-Hazardous Waste Landfill and Incineration*. C'est la comparaison des deux (2). Dans le contexte où ils l'ont faite, je pense qu'ils voulaient évaluer si c'était plus dangereux d'incinérer ou d'enfourir.

Néanmoins, moi, ce qui m'intéresse c'est l'enfouissement. Et on calcule un risque théorique de l'enfouissement. Dans ce cas-là le risque, selon l'interprétation du ministère de l'Environnement de l'Ontario, n'est pas significatif. Il est de l'ordre de quatre (4) par million (1 M) jusqu'à un (1) pour cent mille (100 000). Ça dépend du seuil de significativité qu'on donne à ce risque-là

Nous, en santé publique, on a tendance à s'inquiéter quand ça commence à dépasser le un (1) pour un million (1 M).

Donc, pour ce site-là de six point six millions (6.6 M) de tonnes dont le biogaz est recyclé, est traité à soixante-dix pour cent (70 %) pendant vingt (20) ans, on a un risque toxicologique qui n'est pas négligeable. Je veux dire, on ne le rejette pas du revers de la main. Pour vous donner un exemple, il est à peu près cent (100) fois plus fort pour l'enfouissement que pour l'incinération, n'en déplaise à ceux qui détestent l'incinération.

Dans le cas qui nous concerne, nous, on continue à avoir un problème majeur. J'ai expliqué que le risque qui nous intéresse et qu'on cherche à mesurer dans un cas comme celui-là c'est toujours le risque cancérigène. Donc, ça continue de nous inquiéter. Même si on pense formellement -- et le consensus scientifique aujourd'hui est sûr et assez bien établi comme quoi la gestion des sites selon les nouvelles techniques ne posent pas de problèmes de santé -- néanmoins, ça demande à être prouvé au cas à cas. Or, dans ce cas-là ça n'a pas été fait.

Dans notre perspective, il devrait y avoir dans l'étude d'impact une évaluation du risque cancérigène lié aux biogaz. C'est un *sine qua non*, ne fut-ce que pour le rejeter.

Alors, on demande à l'entrepreneur, au promoteur, de faire cette analyse de risque en utilisant les mêmes critères que l'Ontario, et quitte, si on ne doit pas utiliser les mêmes critères, de nous expliquer clairement pourquoi on ne le fait pas, d'arriver à la conclusion, et on le demande pour la capacité de déchets qui est déjà enfouie d'une part, pour le projet de quarante millions (40 M) de tonnes d'autre part.

Nous, ça nous fera plaisir de recevoir cette analyse de risques là de l'analyser, de voir si elle a été bien faite, et de fermer, enfin, de se rassurer.

Comme je veux le redire, on ne croit pas nécessairement qu'il y aura un risque. Le consensus scientifique dit que, en général, il n'y a pas de risque. Mais, encore là le gigantisme du site fait peur.

1440 Si on peut se permettre, à notre avis, ce site-là est gros. On comprend que les gens s'inquiètent, parce que le jour où il va partir, ça va être pour vingt (25) ans à quarante millions (40 M) de tonnes.

1445 Moi, la description qu'on m'a faite du projet, une (1) bosse, deux (2) bosses, trois (3) bosses. Moi, je vois trois (3) projets. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire l'évaluation de risques pour le premier projet puis dans dix (10) ans, se rasseoir ici, tous nous autres, voir si tout va bien, si les citoyens sont contents, si ça ne pue pas trop, et *patati patata*, et continuer le projet.

Alors, j'ai la demande et j'ai la suggestion.

1450

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce qu'on peut aller faire un tour du côté du promoteur? Ce genre d'étude, est-ce que vous pouvez le faire?

1455

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.k. Notre projet, c'est un ensemble, là Il faut voir ça comme ça aussi. Mais je ne peux pas me prononcer sur combien de temps que ça prend pour faire une étude comme ça aussi, là Je n'ai pas mon expert non plus ici pour pouvoir répondre, pour me dire combien de temps que ça prend pour faire ça.

1460

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Docteur Bélanger, pouvez-vous nous éclairer sur la durée?

1465

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

La durée de quoi?

1470

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

La durée de l'étude que vous...

1475

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Ah! Ce n'est pas très long. C'est brasser des chiffres par quelqu'un de compétent, qui a le logiciel compétent, et tout ce qu'il faut pour le faire. Ce n'est pas très long. Ce n'est pas très long. Ça peut être fait relativement facilement.

1480

Et ça doit être fait parce que, tant qu'à moi, l'étude d'impact n'est pas complète et n'est pas acceptable tant que ça ne s'y trouve pas.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1485

Le « pas très long », pouvez-vous le préciser un petit peu?

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

1490

Non, je ne peux pas préciser. Ce n'est pas mon expertise. Nos toxicologues sont tous partis. Je dirais que c'est quelque chose qui se fait, par quelqu'un de compétent, en dedans d'un (1) mois, très certainement.

1495

Écoutez, c'est utiliser un logiciel avec les données, dans la mesure où on a les données. Pour quelqu'un de compétent qui est équipé, non, ça ne devrait pas poser de problème parce qu'il n'y a pas de nouvelles mesures à prendre.

1500

C'est justement l'avantage de ces études-là. À partir des données existantes, qui devraient, normalement, à tout le moins, être existantes, c'est-à-dire ce qu'on retrouve dans l'environnement ou, encore, une modélisation de ce qu'on devrait retrouver, on fait des multiplications, des divisions, puis ce n'est pas quelque chose de long. Ça ne prend pas un (1) an, là.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1505

Est-ce qu'on peut demander du côté de monsieur Viau? Pouvez-vous explorer ça et nous revenir là-dessus?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1510

Oui. Ce que je demanderais, par exemple, parce qu'on va transférer la question, j'aimerais ça que monsieur Bélanger nous prépare, disons, en un (1) ou deux (2) paragraphes peut-être, ce qu'il demande, pour transférer, pour que ce soit... Je ne veux pas prendre... Parfait.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

1515

Donc, on dépose ça. Bien, c'est-à-dire, c'est sur Internet. C'est très facile à trouver. Si vous mettez le titre, avec « Ontario » dessus, vous allez tomber dessus sans manquer.

1520

Ça c'est *summary*. Alors, je n'ai pas le détail de la technique, mais ça sera très facilement accessible, et je crois que nos amis du ministère de l'Environnement pourront se mettre en contact avec ceux de l'Ontario pour donner tout ce que ça prend pour faire les calculs.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1525 Je voudrais savoir aussi, peut-être, là je vais transférer la question à mon spécialiste, mais il y a des termes standards au Québec pour ça par contre. Là on parle de l'Ontario mais y en a-t-il au Québec?

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

1530 Pardon?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1535 Pour l'étude...

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

1540 Non. Écoutez, c'est scientifique, hein? C'est...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Docteur Bélanger, oui?

1545 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

C'est des techniques scientifiques qui ne sont pas localisées. Elles sont internationales.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1550 Est-ce qu'il pourrait me laisser le document puis je pourrais lui remettre dans à peu près une demi-heure, à peu près...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1555 Vous pourrez regarder ça à la pause mais, pour le moment, nous considérons que vous l'avez déposé pour...

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

1560 Absolument.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1565 C'est bon. Ça va.

Alors, madame, votre deuxième question?

**Mme SUZANNE FORTIN :**

1570

Oui, merci. Ma deuxième question porterait plus sur la lixiviation et l'eau potable.

Est-ce que docteur Bélanger considère qu'il y a un risque en termes de contamination de l'eau potable par rapport au nouveau site?

1575

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

De retour à vous, docteur Bélanger.

1580

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Merci infiniment, docteur Fortin.

1585

Nous, le problème de l'eau potable et le suivi de l'eau souterraine autour des opérations actuelles, nous posent un problème majeur depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998). C'est une des raisons pour lesquelles on s'était abstenu de participer, parce qu'on trouvait ça ridicule de ne pas obtenir de questions.

1590

À notre point de vue, le suivi de l'eau potable qui est fait actuellement est rien de moins qu'inutile. Il est fait strictement dans la nappe de till. Et on nous répète à tout venant qu'il n'y a pas de potentiel d'utilisation de la nappe phréatique de l'eau potable, il n'y a pas de potentiel d'utilisation de cette nappe-là sous le site.

1595

Nous, on a fait notre enquête, notre propre enquête. Il a fallu qu'on fasse nos démarches auprès des municipalités pour savoir si oui ou non il y avait utilisation. Or, on a trouvé, à quelque deux (2) kilomètres au Sud-Ouest du site, sur la rue Charles-Albert pour être bien précis, huit (8), au moins huit (8) puits dans la nappe de roc dont les gens consomment l'eau sans même aucun traitement.

1600

Ça nous a pris jusqu'à l'été dernier pour comprendre quelle était la raison de la disparité entre les affirmations que l'eau n'est pas potable et le constat qu'il y a des gens qui boivent. C'est quand on nous a dit qu'il n'y avait jamais eu aucune mesure qui avait été faite dans l'eau potable. Tout ce qu'on a, c'est les mesures de l'eau qui est dans la nappe de till.

1605

Et quand vous regardez les normes qui sont maintenant appliquées pour le suivi de cette eau-là vous allez constater, par la simple comparaison visuelle, qu'ils sont beaucoup plus près du lixiviat que quoi que ce soit d'autre. C'est assez étonnant. Et on nous dit que c'est la qualité de la nappe phréatique régionale.

1610

On est tout disposé à le croire. On aurait de la misère à croire d'ailleurs que la contamination passe à travers dix (10) mètres d'argile.

1615 Il y a quelque chose qu'il faut rajouter. C'est que de l'argile, à très peu de choses près, ça pourrait se comparer à des déchets qui ont cent millions (100 M) d'années. On comprend tout ça, là qu'il y a vraisemblablement des matières organiques en décomposition dans l'argile et que l'eau qui est *trappée* dans l'argile ressemble à du lixiviat.

1620 Sauf que dans la situation actuelle des choses, le suivi qu'on fait ne permettra jamais de savoir s'il y a du lixiviat qui suit, parce que ce sont les mêmes paramètres. On est très étonné de ça.

1625 On est très étonné du fait qu'on a normalisé. On a dit qu'il était normal de retrouver jusqu'à trente (30), enfin, vingt-neuf point trois (29.3) coliformes fécaux dans l'eau de cette nappe phréatique souterraine, alors qu'on ne doit jamais retrouver des coliformes fécaux, ce n'est pas possible. La réponse qu'on nous a donnée, à satiété, c'est que c'était des erreurs de laboratoire, des erreurs de prélèvement.

1630 Et pourtant, c'est normé. Autrement dit, on peut se permettre des contaminations bactériologiques avec des coliformes fécaux dans l'eau souterraine du site.

1635 Tout ça, moi, je n'ai rien contre ça, sauf c'est inutile. Et je vous ramène à l'ATSDR. -- Essayez de me laisser finir -- À l'ATSDR, ce qu'on fait systématiquement, on a fait à date de l'ordre de quatre cent cinquante (450) évaluations de contamination de nappes phréatiques, toujours -- mais vous regarderez, c'est tout accessible sur Internet -- toujours avec les mêmes produits. C'est toujours des COV. Et je demande à ce qu'on mesure, à tout le moins, encore une fois, les huit (8) COV cancérigènes.

1640 Parce que, encore là c'est ceux qui ont le seuil le plus bas. C'est ceux qui peuvent nous dire s'il y a un risque cancérigène lié à la consommation de l'eau qui entourait le site.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1645 Avant d'aller revoir le promoteur, là-dessus j'aimerais demander à monsieur Mbaraga, au ministère de l'Environnement, les vérifications d'eau potable dans le secteur, est-ce que vous avez des suivis là-dessus? Est-ce que vous êtes au courant de ce que le docteur vient de nous dire?

**M. JEAN MBARAGA :**

1650 Pour ce qui est des différences d'interprétations, oui, j'ai déjà lu ça dans les rapports. Je parle du comité de suivi. Mais pour ce qui est du suivi de l'eau potable, je laisserai la parole à Marie-Josée Gauthier pour vous dire s'il y a de quoi qui a été fait.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**



1655 Je vais vérifier. Je prends la question en délibéré. Je vais vérifier ce qu'on a fait à ce niveau-là

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1660 Pour rester chez vous, vous avez, au ministère, une direction qui s'occupe des eaux souterraines. Est-ce que cette direction aurait de l'information sur la présence d'une nappe dans le roc qui serait différente de la nappe qui est dans le till, en dessous de l'argile? Après ça on va aller voir le promoteur.

1665 **M. JEAN MBARAGA :**

Il faudrait vérifier si, justement, ils ont une information dans le cadre des études d'analyse des eaux souterraines. Mais pour ce qui est du contenu de l'étude d'impact dont on parle ici, j'aimerais laisser la parole à justement, Michel Bourret, pour qu'il vous explique justement, ce qu'on a analysé quant aux données de l'étude d'impact proprement dite.

1670

**M. MICHEL BOURRET :**

Bonjour.

1675

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

1680 **M. MICHEL BOURRET :**

Ce qu'on fait habituellement lorsqu'on regarde le projet, on évalue les... lorsqu'on fait un suivi de la qualité des eaux souterraines pour vérifier s'il y a contamination d'un site, on surveille, on cible la nappe, l'aquifère qui est le plus susceptible, qui est le plus perméable et le plus susceptible d'être... où la contamination peut se retrouver.

1685

Dans le cas du lieu d'enfouissement du site de Lachenaie, on retrouve un horizon de sable en surface, mais qui n'est pas en contact, qui a été exploité, qui est enlevé. Donc, la nappe là dedans, on ne la retrouve pas.

1690

Donc, on cherche ensuite l'endroit, la nappe à laquelle la contamination pourrait se retrouver. Dans l'argile, ce n'est pas un milieu propice. On ne parle pas de nappe souterraine.

Donc, on descend encore. On se retrouve dans la nappe du till. Et par la suite, ce qui est en dessous du till, c'est un horizon de schiste, des rocs schisteux qui sont encore... qui sont moins perméables que l'horizon de till. Donc, c'est le till qui est l'horizon le plus perméable.

1695

1700 Peut-être que sous les schistes il y a un autre horizon de roc, peut-être du calcaire, possiblement, mais qui est séparé quand même, qui est isolé *hydrauliquement* de la nappe de till. Et c'est celle-là qu'on surveille, qu'on demande la surveillance parce que c'est dans celle-là que, s'il y a une contamination des eaux souterraines, c'est elle qui va... c'est dans celle-là qu'on va la retrouver en premier.

1705 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Quant aux commentaires du docteur Bélanger sur la caractérisation de cette nappe-là et les paramètres qui ne permettent pas de distinguer entre la qualité propre de cette eau et la présence de lixiviat, est-ce que vous avez un commentaire à formuler?

1710 **M. MICHEL BOURRET :**

1715 C'est sûr que quand on regarde à savoir s'il y a une contamination qui vient du lieu, il y a différents procédés. On peut regarder la qualité des eaux souterraines à l'amont hydraulique, on la compare à celles à l'aval. Dans le cas du lieu existant de Lachenaie, il y a beaucoup de piézomètres, il y a beaucoup de puits et beaucoup d'analyses d'eau souterraines qui ont été faites. Cette comparaison-là est possible. Et il n'y a pas d'évidence, il n'y a pas d'augmentation de remarquée de l'amont à l'aval.

1720 Et on peut également comparer la qualité, pour un même puits, on peut comparer le changement de la qualité dans le temps, à savoir s'il y a une augmentation, une détérioration de la qualité des eaux souterraines. Selon la durée du suivi, les données qui sont disponibles, il n'y a pas d'évidence à l'effet qu'il y aurait d'augmentation.

1725 Également, on dit que la qualité des eaux du till c'est une qualité régionale, parce qu'on voit que même des échantillonnages qui ont été faits à d'autres endroits donnent des résultats comparables.

1730 Également, on a des données sur la qualité des eaux souterraines -- pas des eaux souterraines -- des eaux de lixiviation brutes qui donnent des niveaux, bon, je prends le baryum qui est un paramètre qui est très élevé dans la nappe du till, mais dans les eaux de lixiviation, dans une compilation qui a été faite sur la qualité des eaux de lixiviation brutes qui viennent de lieux d'enfouissement sanitaire du Québec, la concentration maximale retrouvée est inférieure à ce qu'on retrouve dans les eaux souterraines du till.

1735 Alors, on pourrait difficilement comprendre que la contamination du lieu puisse aller contaminer les eaux souterraines alors que c'est les eaux souterraines qui sont plus contaminées, pas contaminées, mais dont le niveau de baryum est le plus élevé. Ça représente un niveau naturel parce que probablement que les sédiments ou la roche mère de ces secteurs-là présentaient une forte concentration en baryum. Et comme pour d'autres secteurs, d'autres régions géologiques, c'est d'autres paramètres qui sont plus élevés.

1740

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1745 D'accord. Merci, monsieur Bourret. Je vais peut-être vous revenir mais, en attendant, j'aimerais aller voir du côté du promoteur.

Et la première question que j'ai c'est, si j'ai bien lu l'étude d'impact, vos investigations en profondeur, elles s'arrêtent dans le till. Vous n'êtes pas allés investiguer le roc?

1750 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Je vais laisser la parole à Jean-Claude Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1755

Oui, tout à fait. Pour les raisons qui ont été exprimées par le ministère de l'Environnement, à l'effet que, en fait, la première cible qui pourrait être offerte au lixiviat en termes de contamination était la nappe sous la couche d'argile. L'autre élément c'était la nature de cette eau. Et également, un autre élément qui était les risques de voir une migration des contaminants contenus dans le lixiviat aller jusqu'à la nappe du till.

1760

Donc, en fait, la campagne de reconnaissance a été axée sur ce que pouvait être la cible et en fonction des risques.

1765

Ce que je pourrai faire tout à l'heure c'est vous présenter les réflexions que l'on avait eues sur les risques de contamination en fonction des natures de contaminants, également de la qualité des eaux interstitielles contenues dans l'argile et dans la nappe de till, et davantage expliciter comment on a évalué, pour différentes natures de contaminants, s'il y avait risque ou pas.

1770

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

On y reviendra peut-être mais, là pour l'instant, ma question est la suivante. C'est, compte tenu que le till qu'on retrouve en dessous de l'argile est quand même relativement peu perméable, est-ce qu'il n'aurait pas été approprié d'aller évaluer si la couche superficielle du socle rocheux était peut-être fissurée et présentait une plus grande perméabilité que le till?

1775

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1780 Ah! Il est certain que la partie supérieure du schiste est fracturée puisque, en fait, ces dépôts-là ont été soumis à un poids des glaciers. Et c'est la fonte des glaciers qui a créé une résurgence, une remontée de plusieurs dizaines, voire centaines de mètres de ces niveaux-là

Ce phénomène s'accompagne, c'est quand même un phénomène de relaxation, et ces roches qui étaient en fait des argiles qui ont été consolidées dans le temps et qui ont subi des

1785 pressions très élevées, se sont transformées en roches semi-dures. À ce moment-là il y a une ouverture de la partie supérieure de la couche de schiste.

1790 S'il existe un aquifère d'eau exploitable, il est certainement en profondeur, et nettement en profondeur par rapport à la couche de till. Il aurait fallu sans doute descendre de plusieurs dizaines de mètres làdedans. Et à ce moment-là la problématique d'un puits d'eau potable dans un aquifère inférieur est, quant à moi, davantage de se protéger de la salinité des eaux du till que de se protéger d'un risque éventuel très minime des eaux de lixiviation qui pourraient se rendre dans la nappe du till.

1795 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Ça va aller pour l'instant.

1800 **Mme SUZANNE FORTIN :**

Juste une petite demande de compréhension par rapport justement à ce que monsieur vient de dire, le risque de...

1805 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Demande de compréhension. Allons-y, oui.

**Mme SUZANNE FORTIN :**

1810 Oui. Du risque de contamination par l'eau du till. Étant donné le volume qui est prévu et la compaction par compression qui est prévue, là dans l'étude d'impact on parle d'un...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1815 D'un tassement.

**Mme SUZANNE FORTIN :**

1820 ... tassement de l'argile dû à la pression, comment pouvez-vous vous assurer qu'il n'y aura pas contamination de l'eau du roc par l'eau saline du till? Et, à ce moment-là potentiellement, de rendre l'eau qui est actuellement potable, non potable, là?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1825 Oui. Je voudrais faire un commentaire. En ce qui concerne l'eau du till, il faut bien comprendre que c'est, à toutes fins pratiques, une nappe d'eau fossile qui remonte à l'époque de la mer de Champlain et où la salinité pouvait être de quinze (15), vingt (20), trente (30) grammes de chlorure par litre. Et on se retrouve actuellement avec dix (10) grammes.

1830 Et je vous dirais que par rapport à l'étude de quatre-vingt-quinze ('95), on a procédé à l'étude hydrogéologique et aux caractéristiques de l'argile en prenant des échantillons d'eaux interstitielles de l'argile, justement pour répondre à la question que vous posez, qui est très pertinente.

1835 Parce que quand on comprime l'argile, c'est comme une éponge que l'on écrase. L'eau va sortir vers le haut et vers le bas. Et ce dont on s'est assuré, c'est que les concentrations en chlorure et en sel dans l'eau interstitielle n'excédait pas ce que l'on trouve en bruit de fond.

1840 Ce que l'on a constaté c'est que, par exemple, pour les chlorures, qui sont un excellent traceur, on a environ dix (10) grammes par litre dans la nappe du till. Et quand on part de la base de la couche d'argile et que l'on remonte vers la surface, on passe d'environ dix (10) grammes à zéro (0) près de la surface.

1845 Or, ça signifie quoi? Ça veut dire qu'il y a sept (7 000) à huit mille (8 000) ans, cette argile était une argile saline, qui s'est déposée dans une eau de mer. La nappe qui est en dessous a été confinée, protégée, un peu comme pourrait l'être du pétrole ou du gaz, qui est dans un piège géologique.

1850 Au dessus de ça, on a une circulation d'eau de surface, d'eau de pluie, qui est une eau douce. Et les phénomènes de diffusion, parce qu'on parle de phénomènes de diffusion dans ce cas-là font qu'une concentration très forte dans un milieu va tendre à aller vers un niveau de concentration plus faible. Il y a une règle d'équilibre qui se fait, qui pourrait être assimilée à celle d'une source de chaleur qui va diffuser vers les zones plus froides.

1855 La conséquence de ça, c'est qu'actuellement on a un phénomène de désalinisation de ces argiles qui crée un transfert par diffusion des chlorures vers la surface de la couche d'argile, puisque l'on a, en fait, un réservoir, à toutes fins pratiques, en quantité infinie, à l'échelle de vie du projet auquel on s'intéresse, et qui maintient l'alimentation à la base de la couche d'argile.

1860 Donc, on a une migration de ces chlorures et l'on a quasiment une courbe droite, et on peut dire que c'est quasiment un essai en laboratoire à l'échelle géologique. Ces profils-là ont été utilisés par des scientifiques pour calculer les coefficients de diffusion de certains composés dans ces argiles.

1865 Donc, à la limite, renverser la situation, votre couche de till c'est du lixiviat, et la couche d'argile qui est en dessous est la membrane d'étanchéité, et vous avez les profils de diffusion que vous pouvez anticiper dans le futur.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

1870 Là vous venez de nous expliquer un principe de diffusion du sel du bas vers le haut. Est-ce qu'on ne pourrait pas précisément appliquer ce même principe en sens inverse à partir des grandes concentrations de lixiviat?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1875

Absolument. Je peux peut-être faire une petite présentation qui va aider -- ce n'est pas une discussion trop simple.

1880

On a ici une représentation schématique qui se situe au droit des bassins de lixiviat, qui est une source particulière et où l'on voit, ici, la couche d'argile. On a ici le till, avec la nappe dont on parlait à l'instant. Et on a ici une ligne qui représente le niveau de l'eau que l'on obtient en venant faire un trou à travers la couche d'argile.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1885

Pardonnez-moi de vous interrompre. On précise, pour les besoins de la transcription, qu'il s'agit de la ligne en haut à droite, en dessous de...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1890

C'est ça. Avec un triangle tourné vers le bas et puis des traits hachurés, qui est un symbole souvent utilisé pour représenter un niveau piézométrique, un niveau de l'eau.

1895

Et, donc, on a un équilibre établi ici. On a notre bassin, donc, à présent, pour lequel la hauteur d'eau est d'environ deux (2) mètres, et qui est situé légèrement au-dessus de ce niveau piézométrique. On a donc environ quatorze (14) mètres d'argile.

1900

Et en ce qui concerne la diffusion de contaminants contenus dans le lixiviat, pour une couche d'argile de ce type-là on va avoir deux (2) phénomènes principaux qui vont entrer en ligne de compte.

1905

On a un premier phénomène qui est comparable à celui d'une goutte d'eau qui traverse un milieu poreux. C'est un principe physique. Un peu comme de l'eau circule dans une conduite et elle va migrer physiquement à une certaine vitesse. Les composés dissous contenus dans cette eau vont migrer en même temps. Et c'est ce que l'on appelle à ce moment-là une vitesse de percolation, que l'on a calculé ici, qui est de l'ordre de quelques centimètres par an.

1910

Cette vitesse très faible est due, d'une part, aux caractéristiques de perméabilité de l'argile, qui est, en fait, l'aptitude d'une argile à laisser passer de l'eau, et également fonction de la charge hydraulique qui est ici. S'il n'y avait pas de charge, il n'y aurait pas d'écoulement de cette nature.

1915

Il y a un deuxième phénomène qui vient se coupler à ce phénomène physique, qui est un phénomène de diffusion moléculaire. Lorsqu'on a un liquide, on va prendre les chlorures à titre d'exemple -- on pourra passer à d'autres produits -- à une concentration donnée, qui va être de l'ordre de un (1) à deux (2) grammes par litre pour le lixiviat. Si notre till était une nappe d'eau

potable avec des concentrations en chlorure de un (1) à dix (10) milligrammes par litre, donc mille (1 000) fois plus faible, on aurait une diffusion.

1920 Comme j'expliquais, la diffusion est un déplacement de composés sans mouvement de l'eau. C'est un déplacement moléculaire. On fait souvent une analogie avec les termes la transmission thermique à travers une cloison.

1925 Si vous prenez une cloison, elle serait la couche d'argile. Vous mettez une source de chaleur derrière. Dépendant de la conductivité thermique de votre mur, en mettant la main vous sentirez ou non si la chaleur a réussi à traverser. Il en est de même dans ce phénomène.

1930 Dans le cas présent, ce dont il faut tenir compte c'est également de la nature des contaminants. Lorsqu'on fait ce type d'étude, il y a principalement trois (3) familles de contaminants. Il y a ce qu'on appelle les métaux lourds, le chrome, le cadmium, le plomb, qui vont avoir un comportement particulier. C'est-à-dire qu'il existe une interaction entre l'argile et ces métaux qui se traduit en fait par de l'adsorption.

1935 C'est-à-dire que les particules d'argile ont une capacité d'attirer ces métaux, les adsorbent et à ce moment-là c'est un phénomène de *retardation*, enfin, de mise en retard, ou de ce qu'on appelle d'échange cationique. Le métal devient partie intégrante de la structure de l'argile.

1940 On a une autre famille de composants qui sont des composants organiques, dans lesquels on peut trouver du benzène, du toluène, dichlorométhane, *et caetera*, qui sont des composés ayant la capacité de diffuser, qu'on peut trouver à dose faible dans le lixiviat, mais qui eux ne seront pas adsorbés.

1945 Par contre, ces composés ont une propriété identique à celle des produits dont on parlait tout à l'heure, c'est qu'ils ont une demi-durée de vie. Donc, sur un principe qui a été expliqué par le docteur Bélanger, ces produits-là peuvent avoir des demi-durées de vie de dix (10), vingt (20), trente (30), quarante (40), cinquante (50) ans.

1950 Donc, ce qui signifie que lorsqu'on veut contenir des produits de ce type-là il faut jouer avec le temps. Il faut les ralentir assez pour que leur potentiel de contamination arrivé la nappe soit totalement atténué.

1955 Et il y a une troisième catégorie de contaminants qui ne se dégradent pas, qui ne s'adsorbent pas. Donc, ce sont des célibataires et qui ne s'arrêtent pas en cours de route. Les chlorures sont le meilleur exemple. Et c'est le produit qui diffuse en général le plus vite. Donc, pour les sites d'enfouissement, souvent le chlorure sera un indicateur.

Dans le cas qui nous intéresse, le chlorure ne pourra pas être utilisé comme indicateur parce qu'on a déjà des concentrations de dix (10) grammes par litre et ici, des concentrations de un (1) à deux (2) grammes.

1960 Ce qui va se produire c'est qu'on va avoir une circulation de l'eau vers le bas et une diffusion moléculaire vers le haut. Donc, on a deux (2) mouvements opposés.

On parlait tout à l'heure du baryum. Le baryum est en concentration en bruit de fond à dix-sept (17) grammes par litre et il est inférieur à un (1) gramme par litre dans le lixiviat.

1965

Et lorsque l'on regarde ce qui se passe dans l'argile -- j'ai oublié de le préciser -- l'argile devient un milieu de diffusion. Et à ce moment-là on voit que les profils des métaux contenus dans la nappe du till, présentent des courbes du type... On a un exemple ici de profil des concentrations du plomb en fonction du temps sur les bassins de traitement du lixiviat. Vous avez ici la profondeur en mètres. On a ici une concentration de référence et un certain nombre de courbes qui correspondent à des durées pouvant aller de dix (10) ans à deux mille (2 000) ans.

1970

L'exercice a été poussé à deux mille (2 000) ans, qui est une durée pharaonique, uniquement pour des besoins didactiques. Il est clair que dans deux mille (2 000) ans, il ne restera plus grand-chose du site. Les concentrations que l'on a ici sont des concentrations supérieures à celles que l'on trouve réellement dans le lixiviat, mais nous les avons prises parce que la réglementation en Ontario est assez avancée sur ce sujet et fixe, par règlement, des valeurs réglementaires de concentrations de référence de demi-durée de vie des contaminants dont je viens de parler.

1975

1980

Donc, nous nous sommes inspirés de cette réglementation pour faire l'exercice que je vous présente. Et, à ce moment-là les métaux également ont la capacité d'être adsorbés.

Beaucoup de travaux ont été faits en Ontario qui montrent que dans les premiers décimètres de sol, on a des profils de concentrations, partant de la concentration initiale dans le lixiviat et qui tendent à devenir très faibles sur une profondeur de l'ordre de cinquante (50) centimètres à un (1) mètre après dix (10), quinze (15) ou vingt (20) ans. Donc, voilà le type de courbe que l'on obtient.

1985

1990

Et juste pour terminer, un autre produit qui est en fait le dichlorobenzène. On a retenu le dichlorobenzène parce que dans la famille des composés organiques, c'est lui qui a la demi-durée de vie la plus longue. Cinquante (50) ans. Donc, c'est lui qui est le plus long à se dégrader. Et là encore dix (10) ans à deux mille (2 000) ans, mais, ce qui se passe c'est que ce produit-là va commencer à se biodégrader déjà dans la source même qu'est le site.

1995

Et là on constate qu'on atteint des valeurs très faibles aux environs de cinq (5) à six (6) mètres de profondeur. Dans tous les cas, on n'a pas constaté d'impact mesurable sur l'aquifère, bien qu'en ayant pris des hypothèses extrêmement pénalisantes, où l'on a considéré une source de concentration constante sur deux mille (2 000) ans et des coefficients de diffusion comparable à ceux du chlorure.

2000

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**



D'accord. Merci, monsieur Marron.

2005

J'ai peut-être juste, pour revenir de façon très terre à terre après cet exposé technique, étant donné que le promoteur n'a pas été évalué la qualité ou, en tout cas, les caractéristiques de l'aquifère en dessous du till, est-ce que, pour vous, c'est compliqué d'intégrer les puits identifiés à l'aval hydraulique du site dans le voisinage dans un suivi, par exemple, dans votre réseau d'échantillonnage? D'abord, est-ce que ç'a été fait depuis que le site est en opération?

2010

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Ce qu'on sait dans l'étude d'impact c'est qu'il n'y a pas de puits dans un rayon de un (1) kilomètre -- un point sept (1.7)? -- un point sept (1.7).

2015

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui. Il est peut-être à un point sept (1.7) ou un point huit (1.8) en direction du Sud-Ouest, mais est-ce que c'est envisageable d'intégrer, par exemple, certains de ces puits au réseau d'échantillonnage ou au suivi de la qualité des eaux? Ça résoudrait le...

2020

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, pour être envisageable, il faudrait connaître, premièrement, la profondeur et voir qu'est-ce qu'il en est. Si c'est de l'eau potable, on pourrait le tester pour l'eau potable. Pas besoin d'avoir tous les paramètres. Il y a certains paramètres indicateurs. Mais il faudrait voir à quelle ampleur on parle.

2025

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Brièvement, docteur Bélanger, les huit (8) puits que vous nous identifiez tout à l'heure, vous disiez qu'ils étaient au Sud-Ouest du site. Est-ce que vous avez une idée du rayon, enfin, de la distance entre les deux (2)?

2035

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Quelque part entre deux (2) et trois (3) kilomètres.

2040

J'aimerais préciser que, je répète, que je ne m'attends pas à ce qu'il y ait de la contamination. Moi, mon intérêt, c'est la protection de la santé publique. Je veux qu'on me garantisse qu'il n'y a pas de contamination dans l'eau qui est susceptible d'être bue. Ça, ça égale la nappe de roc.

2045

C'est ça que je ne demande pas, que j'exige.

2050 D'autre part, il y a un élément que je demande depuis très longtemps. C'est qu'on me compare, définitivement, au lieu de jouer au violon puis de répondre n'importe quoi, qu'on me compare l'eau qui a servi à faire... l'eau des échantillons qui ont été prélevés sur le site, à un endroit, cette même eau là de nappe de till, où on est certain qu'il n'y a pas eu de prélèvements, qu'il n'y a pas eu de dépôt de déchets. Autrement dit, un point de référence de cette eau-là hors site.

2055 Ça doit exister. Le ministère de l'Environnement nous répond depuis trois (3) ans que ça a été fait à droite et à gauche. On n'a jamais réussi, malgré, je dirais, trois (3) échanges écrits, deux (2) rencontres, à avoir la moindre réponse là-dessus. Il est temps que ça vienne.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2060 Merci beaucoup, docteur Bélanger.

Merci beaucoup, madame Fortin.

J'appelle maintenant madame Suzanne Caumartin.

2065 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Un instant, Madame...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2070 Monsieur Viau, oui?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

2075 Pour ça, on va apporter un point, quand même, on va laisser les hydrogéologues répondre à ça.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2080 S'il vous plaît, oui.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2085 Oui, j'aimerais clarifier. Dans l'étude hydrogéologique, ce point-là est répondu de manière très claire. C'est une exigence de la directive que le ministère a émise pour les études d'impact. C'est qu'il faut disposer de forages que l'on appelle en amont, c'est-à-dire de l'endroit où part la circulation d'eau dans le till, et des points en aval de la zone étudiée.

2090 Ce que l'on a constaté c'est que, à partir des élévations piézométriques de la hauteur de la nappe, la zone Nord se trouve en amont hydraulique de la zone existante. Et les techniques

2095 utilisaient un puits qui se situe dans la zone Nord, je n'ai pas son numéro en tête, et qui est éloigné d'environ mille (1 000) mètres du secteur Est, et qui a servi de référence pour tout le suivi qui a été fait par BFI, et qui indique clairement que la nappe du till possède les caractéristiques que j'ai évoquées tout à l'heure, aussi bien en amont qu'en aval, sans qu'il y ait eu de détermination significative du moindre impact. Ce qui se comprend, avec les temps de migration qui étaient présentés tout à l'heure.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2100 Merci beaucoup.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

2105 Madame la Présidente...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, docteur Bélanger, brièvement, un dernier mot.

2110 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Très brièvement.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2115 Oui.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

2120 J'aimerais finir ce que j'ai à dire. Il y a eu de l'enfouissement sur ce site-là de l'enfouissement sauvage, comme vous l'avez expliqué, depuis trente (30) ans, quarante (40) ans, cinquante (50) ans. Moi, je ne veux aucun site, aucun puits comme point de référence qui soit sur ce site-là parce que ça fait très longtemps.

2125 Je comprends que la migration est très lente dans l'argile, mais c'est un site qui est utilisé à ces fins-là depuis longtemps. Je voudrais avoir un point de référence qui soit à l'extérieur, dans une zone où on est certain qu'il n'y a pas eu d'enfouissement.

2130 C'est juste pour des garanties. Je répète. Je suis tout à fait disposé à croire qu'il n'y en a pas de problème, mais j'ai besoin de la preuve parce que mon rôle c'est de garantir qu'il n'y ait pas d'impact de santé publique.

Et je répète que les paramètres que vous utilisez sont *ininterprétables*, de mon humble point de vue. Je pense le soumettre à d'autres.

2135

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, un dernier point chez le promoteur.

2140

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui, juste une précision. Une partie des forages qui ont été réalisés sur le secteur Nord sont en amont hydraulique des deux (2) bandes dont il a été question. D'autre part, il y a eu deux (2) études de caractérisation des bandes de déchets qui ont été faites. Et les concentrations issues de ces bandes de déchets étaient extrêmement faibles. Ça correspond à des déchets qui ont atteint leur stade de dégradation.

2145

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2150

Hum, hum. Alors, merci beaucoup.

J'appelle maintenant madame Suzanne Caumartin, s'il vous plaît.

**Mme TINA JULIANO :**

2155

Je veux juste vous dire quelque chose.

**MADAME LA PRÉSIDENTE**

2160

Madame, je vous suggère de réécrire...

**Mme TINA JULIANO :**

2165

J'ai un puits à neuf cents (900) mètres du terrain qui n'a pas été mentionné. O.k.? Je veux juste vous dire ça. C'est tout simplement ça.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2170

Alors, pourriez-vous, écrivez-le mais demandez-le. Demandez-le comme question en vous inscrivant de nouveau au registre.

**Mme TINA JULIANO :**

2175

Ce n'est pas une question, c'est un fait, une constatation, Madame.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'appelle donc madame...

2180 **Mme TINA JULIANO :**

Ce n'est pas une question. C'était juste une constatation, une réalité.

2185 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle madame Suzanne Caumartin.

2190 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Bonjour à nouveau.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

2195

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Je cède mes deux (2) questions à monsieur Valiquette si la présidence n'y voit pas d'inconvénients.

2200

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ce sont les règles du jeu. Voilà

2205 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Merci.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2210

Alors, monsieur Valiquette, vos deux (2) questions, s'il vous plaît.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2215 Madame la Présidente, j'ai bien écouté ce que le docteur Bélanger disant tantôt. J'ai écouté monsieur Bélanger, non pas sur la question des eaux parce qu'on est d'accord aussi avec lui sur cet aspect-là mais sur la question des risques sur la santé.

2220 Et on est inquiet en ce sens qu'on parle ici d'études épidémiologiques, on parle d'études toxicologiques, et on semble *focusser* sur les cancers, alors que, comme on dit, la santé est beaucoup plus large. Cancer. On parle aussi de maladies respiratoires, on parle d'autres types de maladie, et la santé mentale également.

2225 Il y a une lettre que nous avons ici, que nous allons déposer aussi à la Commission dans le cadre de notre question. C'est une lettre qui a été écrite par le directeur, le directeur de monsieur, donc, Laurent Marcoux, en février deux mille deux (2002). Nous allons la déposer. Où justement...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2230 Oui, déposez-la. Je vous demande de ne pas... ça va pour le préambule, là

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2235 Justement où il adresse que la santé est beaucoup plus que les cancers, mais tous les autres types de maladies qui peuvent affecter la santé. Alors, on dépose ça.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2240 Alors...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2245 Deuxièmement, on dépose également un courriel qui a été envoyé, hier, à la Santé publique et qui reprend en partie ce qui se retrouve, donc, dans ce document-là. Et aussi, on réfère à notre document qui est déjà déposé à la Commission, pour dire que, à notre sens...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2250 Est-ce que c'est une question?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2255 Oui. C'est ça.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je vous prierais de formuler votre question, oui.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2260 Alors, est-ce que l'étude qui devrait être demandée au promoteur dans le cadre de l'étude d'impact, ne devrait-elle pas être plus large que seulement adresser les cancers et adresser les autres types de maladies, d'une part? Et d'autre part, je me pose la question si c'est vraiment le promoteur qui devrait faire ce genre d'étude là aussi importante?

2265

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va aller voir le docteur Bélanger et aussi le ministère de l'Environnement là dessus.

2270

Docteur Bélanger?

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

2275

Réponse à votre question, monsieur Valiquette, est-ce qu'on doit étudier d'autres impacts? Je ne recommencerai à répéter ce que j'ai déjà dit mardi. J'ai donné l'exemple de l'asthme qui avait été étudié dans un endroit où il y avait énormément d'exposition pour des asthmatiques, et ce n'était pas cohérent.

2280

Je répète, une dernière fois j'espère, que le risque cancérigène c'est le risque le plus fin, aux plus basses doses, qui puisse survenir.

Le risque toxique, oubliez ça. Surtout dans un site de première qualité comme celui de BFI. Le site existant est un site de première qualité.

2285

Si on me demande aujourd'hui comment on doit construire un site sécuritaire, je vais vous dire: mettez-le dans l'argile, *cappez*-le comme il faut, traitez les biogaz, et traitez les lixiviats. C'est ce qu'on fait, et le consensus scientifique, je le répète, je le répèterais pour un trillion de fois, est à l'effet que les sites modernes ne causent pas de problème de santé. Donc, il n'y a pas lieu de faire d'autres études.

2290

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Docteur Bélanger, regardez-moi. Regardez-moi. Passez par moi.

2295

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Oui. Il n'y a pas lieu de faire d'autres études d'un autre ordre. S'il n'y a pas de problème cancérigène, on ne s'attend pas et on ne peut pas s'attendre à avoir d'autres problèmes de santé, selon toute la littérature scientifique, au meilleur des connaissances actuelles.

2300

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

2305

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Mon travail c'est de faire ça. Je vous le dis. Ça ne sert à rien de le répéter. Vous pouvez ne pas me croire, vous pouvez me tirer des roches, c'est ça qui est l'évidence scientifique actuelle. Je la remets sur la table une dernière fois.

2310

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2315 On va aller voir maintenant le ministère de l'Environnement là-dessus, peut-être monsieur Trudel, monsieur Mbaraga? Oui? Non.

**M. JEAN MBARAGA :**

2320 Je donnerai les premiers éléments de réponse et s'ils ne vous satisfont pas, on passera à monsieur Trudel au besoin.

2325 Il y a deux (2) questions dans la question de monsieur Valiquette. D'abord, la question de santé mentale. Je ne reviendrai pas là-dessus parce que docteur Bélanger vient de le dire. Quand on a élaboré la directive-type sur le projet de lieu d'enfouissement sanitaire, on a consulté, effectivement, le ministère de la Santé. Il n'a jamais été question de faire faire par le promoteur les études sur la santé mentale. Première question. Première réponse.

2330 Deuxième réponse. Monsieur Valiquette dit: est-ce que c'est le promoteur qui devrait faire l'étude d'impact, ça ne devrait pas être un organisme, je dirais, indépendant du promoteur?

2335 Le gouvernement du Québec aurait pu, effectivement, aurait pu faire faire des études par quelqu'un d'autre que le promoteur. Mais ils ont choisi que c'est le promoteur qui connaît mieux son projet, c'est à lui qu'incombe de faire des études d'impact. Le ministère de l'Environnement ne fait que, justement, corroborer l'information qui est là-dedans.

2340 Par la consultation inter-intraministérielle, on consulte les différents ministères ou organismes pour voir si le contenu de leur étude d'impact, comment dirais-je, reflète la réalité. C'est ça, comment dirais-je, la voie que le Gouvernement a choisi. C'est le promoteur lui-même qui fait son étude d'impact et le ministère de l'Environnement la fait valider par le système de consultation inter/intraministérielle.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2345 Il y a donc une contre-vérification par ce chemin-là

**M. JEAN MBARAGA :**

2350 Oui, Madame la Présidente. Quand on fait, justement, la consultation inter-intraministérielle, c'est le genre, justement, d'information qu'on peut faire valider auprès des spécialistes.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Votre deuxième question, s'il vous plaît.



2355

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2360

Voici ma deuxième question. Et je me questionne, entre autres, notamment, monsieur Bélanger dit que c'est un site extraordinaire, je lui demanderais de... il n'a pas les compétences, toutes les compétences pour déclarer ça, d'une part. Alors, c'est un petit commentaire.

Le deuxième commentaire...

2365

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Que je refuse. À cette époque-ci, à ce moment-ci, je ne veux pas de commentaires.

2370

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Écoutez. Bien, je vais...

2375

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Posez votre question. Veuillez poser votre question, s'il vous plaît.

2380

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Je vais poser ma question, en ce sens que quand je dis ça aussi, monsieur Bélanger n'a pas pris compte du rapport du BAPE numéro 146, que je vous ai parlé hier, où le BAPE lui-même -- les commissaires, dans notre secteur, un secteur qui est connexe -- s'est préoccupé énormément de traiter toutes les questions de santé, et se préoccupait que dans notre air ambiant, il y avait énormément de contaminants et tout ça.

2385

J'ai aussi parlé de l'étude faite par le docteur Kosatsky, et ce que je demande à monsieur Bélanger, s'il a contacté ce docteur et s'ils ont analysé, de fond en comble enfin, là l'étude, et ce qu'il en est?

2390

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Docteur Bélanger?

2395

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Avec grand plaisir. J'ai commencé à donner cette réponse-là et j'ai été interrompu, mardi.

Oui, l'étude du docteur Kosatsky, on a communiqué puis on sait très bien de quoi il s'agit. Je peux vous le résumer.

2400 C'est un calcul du taux d'hospitalisation pour des problèmes respiratoires, de l'asthme et des bronchiolites et des pneumonies, chez les enfants de un (1) à cinq (5) ans, dans l'Est de Montréal, Pointe-aux-Trembles très particulièrement, où on a constaté un excès du taux d'hospitalisation pour les causes de maladies respiratoires.

2405 On avait fait, et j'étais tout disposé à le présenter quand j'ai été interrompu, la même étude chez nous, avec les données disponibles. On a pris les enfants de un (1) à quatre (4) ans pour toute la région. Malheureusement, là ils sont prêts à déposer, je les ai dans ma boîte mais, la boîte, elle est quelque part chez vous. On a fait la même étude. Et on constate le même phénomène.

2410 Il y a un excès d'hospitalisation par rapport au Québec pour l'asthme chez les enfants de zéro (0) à quatre (4) ans, principalement dans le secteur Sud, principalement à Repentigny, qui est de l'autre bord de la rivière par rapport à Pointe-aux-Trembles. C'est une chose à laquelle on s'attendait. S'il y en a à Pointe-aux-Trembles, bien, on voit difficilement pourquoi ça ne serait pas le cas à Repentigny.

2415 C'est une étude préliminaire qui a été faite par le chercheur. O.k.? Ce n'est vraiment pas concluant. C'est comme l'étude écologique dont je vous parle depuis trois (3) jours. C'est un constat. Il y a plus d'hospitalisation pour la cause d'asthme, mais ça ne dit pas la cause. Et la première hypothèse que monsieur Tom Kosatsky a évoquée, c'était peut-être une facilité d'hospitalisation à cause de l'Hôpital de Le Gardeur qui est peut-être plus disponible qu'ailleurs sur le territoire.

2420 De toute façon, on en est au stade de faire des hypothèses. O.k.? Alors, s'il y a un problème de cet ordre-là c'est un territoire connexe, on s'attend et on trouve le même phénomène.

2425 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, docteur Bélanger.

2430 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Je peux tout déposer ces documents-là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2435 Oui.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

2440 Ils sont prêts. Et notre étude à nous, que je vais commencer, avec les chiffres exacts de taux d'hospitalisation versus le nombre d'enfants, sont déjà déposés en arrière, et l'interprétation qui en a été faite.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2445 Parfait. Vous pouvez les déposer tout de suite, là Alors...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2450 Juste pour préciser.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Une compréhension.

2455 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Compréhension.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2460 Une question de compréhension.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2465 Deux (2) questions de compréhension. Vous me dites que vous avez fait le même genre d'étude. Alors, lui m'a dit, quand je lui ai parlé, qu'il avait fait une étude, six (6) mois, trois (3) personnes. Est-ce que c'est le même temps que vous avez passé dans votre étude?

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

2470 Très certainement pas. Très certainement pas. Et c'est une étude exploratoire. La deuxième étape c'est de chercher la cause et tout. Et croyez-nous, on va embarquer en arrière du train parce que ça nous intéresse de savoir s'il y a une problématique réelle de maladies, ou c'est une mesure d'autre chose qu'on a ressorti là

2475 Mais l'étude est faite à Montréal, par des gens qui ont des ressources. On embarque dans le train, on suit. On va regarder aller. On va voir leurs conclusions.

2480 Nous, on ne la fera pas. On n'a pas les ressources pour le faire. Et il n'y a pas lieu de le faire. Eux vont le faire, on suit, on regarde. Mais ça c'est un constat qu'on fait très généralement. On a des multiples données statistiques sur le cancer, par exemple. Si vous voulez que ce soit déposé, j'ai tout ça.

2485 On a toutes ces données-là cumulées, on les analyse. Quand il y a des points qui ressortent, on se pose des questions, on fait des recherches, au mieux de notre connaissance.

Maintenant, il faut préciser que dans le cas qui nous concerne, on ne voit vraiment pas comment ça pourrait avoir tout espèce de lien avec le site d'enfouissement.

2490 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup, docteur Bélanger.

2495 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

La dernière...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2500 Et nous faisons maintenant une pause. Nous décrétons une pause.

-- À 15 h 23, SUSPENSION

-- À 15 h 38, REPRISE DE L'AUDIENCE

2505

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant monsieur Robert Picard. Bonjour monsieur Picard.

2510 **M. ROBERT PICARD :**

Alors, bonjour, Madame la Présidente. Je voudrais qu'on sache, au départ, que je suis Robert Picard, évidemment, mais que je suis conseiller municipal du district 12 qui renferme le secteur des sentiers de la presqu'île, le secteur des cultivateurs et du vieux Saint-Paul qu'on appelle. O.k.?

2515

Ma question s'adresse à vous évidemment, mais elle fait appel à la compassion de tous les membres de cette assemblée-là. Je m'excuse, ce matin, cet après-midi, je n'étais pas présent lorsque vous m'avez appelé.

2520

Il faut comprendre que depuis ce matin, je reçois téléphone par-dessus téléphone et je reçois aussi des gens qui viennent me visiter.

Alors, j'ai réussi à me décoller et essentiellement les personnes ce qu'elles ont à dire, c'est qu'ils ont compris que la Commission était là pour recevoir des questions...

2525

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. C'est ça.

2530

**M. ROBERT PICARD :**

... et qu'eux alimentaient la Commission pour qu'elle puisse aller approfondir des choses après.

2535

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Voilà

2540

**M. ROBERT PICARD :**

Ils ont compris qu'on ouvrirait la période pour s'inscrire, et ils ont compris que tout au cours de la session. on pourrait s'inscrire.

2545

Et, entre-temps, il y a eu des décisions qu'on ne juge pas...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que...

2550

**M. ROBERT PICARD :**

... à l'effet qu'on a établi des thèmes. Ces gens-là de plus...

2555

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je puis vous demander, parce que...

**M. ROBERT PICARD :**

2560

Je vais avoir une question...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2565

Oui, votre question, s'il vous plaît.

**M. ROBERT PICARD :**

2570

... elle n'est pas longue. Elle est tout à fait pas longue, Madame, puis je ne vous demande pas trois (3) minutes, je vais arrêter avant deux (2) minutes.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. C'est que nous avons établi les règles du jeu en début d'audience.

2575

**M. ROBERT PICARD :**

Donc, les gens ont compris qu'ils pouvaient au fur et à mesure s'inscrire, parce que le registre restera ouvert durant les sessions.

2580

On comprend qu'il y a des décisions et puis on ne les conteste pas, à l'effet qu'il y aurait des thèmes, mais eux, ils peuvent venir seulement le soir et le soir, ils devaient attendre que le thème soit... les questionnaires sur le thème soient passés pour pouvoir passer.

2585

Et comme ils travaillaient, il y en a plusieurs qui devaient quitter. Alors, ils se remplaçaient. On est un groupe de soixante douze (72) qu'on m'a dit, plus qui s'était multiplié.

Ma question elle est bien simple. Puis j'aimerais que la réponse, ils puissent l'avoir ce soir en début de séance.

2590

Alors, la question est bien simple. Est-ce que la Commission pourrait donner minimalement une soirée à ces citoyens-là pour qu'ils viennent poser leurs questions?

2595

Puis on me dit que lundi, ils seraient d'accord à venir s'inscrire au registre et puis ils donneraient maximalement. Le mardi, ils s'engageraient à rester jusqu'à cinq heures (5 h 00) du matin s'il le faut, pour qu'ils puissent venir.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2600

Alors, monsieur Picard, j'ai donné les règles du jeu, en début d'audience cet après-midi, je vais les répéter ce soir, et je vais redonner...

**M. ROBERT PICARD :**

2605

Voulez-vous répéter les règles que vous avez données au début de la Commission, parce que les règles étaient claires.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2610

Je vais redonner les règles en début d'audience ce soir, telles que je les ai évoquées en début cet après-midi.

Est-ce que je peux avoir votre question, s'il vous plaît?

2615

**M. ROBERT PICARD :**

Ma question elle est très simple, je l'ai demandée. Est-ce que vous pouvez, ce soir, répondre aux résidants de Le Gardeur, du district numéro 12, s'ils peuvent avoir une soirée, lundi, pour qu'ils puissent s'inscrire au registre et poser leurs questions.

2620

Ce n'est que...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2625

Je vais, ce soir...

**M. ROBERT PICARD :**

2630

Ils ont donné à un avocat le mandat de les questionner. Ce n'est pas ça qu'ils veulent. Ils veulent venir questionner.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2635

Alors, je vais, ce soir...

**M. ROBERT PICARD :**

Répondre à ma question.

2640

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... rappeler les gens, tel que je l'ai fait cet après-midi. Je vais rappeler les citoyens inscrits depuis lundi. Et je vais répéter les règles que j'ai données en début d'audience, cet après-midi.

2645

Est-ce que vous avez une question?

**M. ROBERT PICARD :**

C'était ma question, Madame.

2650

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Voilà. Alors, j'appelle maintenant monsieur David Modlin, s'il vous plaît.

2655

**M. DAVID MODLIN :**

Bonjour. Bon, peut-être que je vais avoir des problèmes avec la question mais, je veux savoir, il y a un projet qui est proposé, pourquoi les citoyens doivent accepter ce projet?

2660

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous adressez cette question à.. Bon. Alors, on va faire brièvement un petit tour chez monsieur Viau, chez monsieur Mbaraga. Monsieur Viau?

2665 **M. JEAN-MARC VIAU :**

O.k. Notre projet, dans le fond c'est le processus qui, une fois qu'on a accepté le zonage *et caetera*, tout ça, le Gouvernement va l'accepter s'il juge qu'il y en a un besoin. S'il n'y a pas de besoin, il ne l'acceptera pas. Ça fait partie du processus.

2670

Donc, il y a des normes que le Gouvernement, les municipalités se sont données. Entre autres, au niveau municipal, le zonage, accepté par le Gouvernement et ensuite de ça le Gouvernement se met des normes de distance et des directives dans lesquelles le promoteur, il faut qu'il réponde.

2675

Une fois ça répondu, il devrait remplir une partie de ce que les... nécessairement devrait être acceptables.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2680

Et monsieur Mbaraga?

**M. JEAN MBARAGA :**

2685

Oui, Madame la Présidente. Le processus sur la procédure tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement, évidemment, on n'est pas passé par les sondages. On aurait pu faire un sondage pour chaque projet, de dire: est-ce que les citoyens l'acceptent ou ne l'acceptent pas?

2690

Ce que le Gouvernement a décidé de faire, c'est de faire faire, justement, une commission d'enquête et d'audience publique comme celle que vous présidez.

Et une fois que vous aurez fini, que vous aurez rapporté les constatations de ce que les citoyens ont exprimé, le Gouvernement avant d'autoriser le projet, il va en tenir compte.

2695

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Monsieur Modlin, votre deuxième question.

**M. DAVID MODLIN :**

2700

Juste pour la première question.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**



2705 Je vais prendre votre deuxième question, s'il vous plaît. Ce sont les règles du jeu, monsieur.

**M. DAVID MODLIN :**

2710 Oui. Non, je comprends mais...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

2715

**M. DAVID MODLIN :**

... l'idée de la question, peut-être ce n'était pas clair, alors c'est juste pour...

2720 Moi, j'ai posé cette question, je veux dire, bon, pourquoi on doit accepter ce projet, parce que... Et si les gens peuvent me répondre, c'est dans ce contexte-là que je voulais poser la question.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2725

Nous avons eu deux (2) réponses et la Commission prend acte de ces deux (2) réponses-là

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

2730

**M. DAVID MODLIN :**

2735 Bon. Concernant le lixiviat, l'eau et puis tout ça, le problème, c'est quoi le problème concernant le... parce qu'on parlait encore des chiffres et tout ça, des études qu'on doit faire, pas faire, et tout ça mais, est-ce qu'il y a un problème? O.k., oui. C'est quoi le problème? C'est surtout la contamination? C'est l'effet sur les gens ou...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2740 Alors, on va aller voir chez monsieur Mbaraga, ce que le ministère a constaté.

**M. JEAN MBARAGA :**

2745 Oui, Madame la Présidente, comme monsieur Modlin le dit justement, il pose la question: c'est quoi le problème du lixiviat?

Le problème du lixiviat, c'est que si le lixiviat n'était pas bien géré, il pourrait causer des problèmes aux eaux souterraines. C'est exactement ce qu'on vient de discuter ici.

2750           Donc, il faut que la Commission puisse poser des questions au promoteur, puisse poser des questions au ministère de l'Environnement et aux autres spécialistes pour s'assurer, justement, qu'il n'y aura pas de problèmes de gestion du lixiviat.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2755           Merci beaucoup, monsieur Mbaraga. Alors, ça va, monsieur Modlin, votre deuxième question. Je dois, d'ailleurs, mentionner que madame Caumartin, tout à l'heure, a demandé des précisions à la Ville de Terrebonne. Et monsieur Lévesque de la Ville de Terrebonne nous informe que son technicien doit quitter, alors si vous voulez venir reposer les questions, son technicien est  
2760 disponible.

          Est-ce que c'est bien ce que vous nous avez fait connaître, monsieur Lévesque? Alors, merci beaucoup, monsieur Modlin. Madame Caumartin s'il vous plaît.

2765           Monsieur, je vous demanderai, s'il vous plaît, monsieur Lévesque, de nous présenter votre technicien pour les besoins de la transcription. Et nous avons besoin d'une (1) minute ou deux (2) pour la technique.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2770           Effectivement. Alors, Madame la Présidente, on vous remercie de nous donner l'opportunité de répondre tout de suite à madame Caumartin.

          Monsieur Guy Daoust est présentement directeur adjoint à l'aménagement du territoire de la  
2775 Ville de Terrebonne. Et auparavant, était directeur d'urbanisme de la Ville de Lachenaie, avant la fusion. Donc, il connaît bien tout le secteur et tout le zonage de ce secteur.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2780           Alors, au plan technique, on en a pour quelques minutes, une (1) minute ou deux (2), ou...? Est-ce que je peux le savoir?

          Alors, on peut, peut-être, faire une très légère pause d'une (1) minute ou deux (2), le temps que les raccordements se fassent au niveau de l'informatique. Ça ne saurait tarder.

2785           Maintenant, monsieur Haemmerli, Monsieur le Commissaire Haemmerli me signale qu'il aurait une question technique à poser. Alors, on va profiter de cette pause et nous allons...

          Allez-y, monsieur Haemmerli.

2790           **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

2795 Monsieur Fafard, de la MRC, lorsque tantôt on a fait le tour pour les eaux souterraines, j'avais une question pour vous, je l'avais bêtement oubliée.

Dans votre requête, en tout cas, dans sa requête, la MRC fait état de la susceptibilité à la pollution de la nappe souterraine, à la limite Ouest de la MRC.

2800 J'aurais aimé que vous précisiez et que vous nous précisiez où on peut trouver cette information dans le schéma d'aménagement?

**M. DENIS FAFARD :**

2805 Ça, cette information-là est dans... je crois de mémoire que c'est la carte 7.2. Je vais vérifier.

Effectivement, c'est la carte 7.2 dans le schéma d'aménagement. C'est une carte qui vient d'une étude qui a été faite par le ministère de l'Environnement, *McCarmick* ou... de mémoire, là?

2810 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Donc, là vous citez les résultats de l'étude dans votre schéma d'aménagement?

**M. DENIS FAFARD :**

2815 C'est une synthèse, effectivement. C'est une carte synthèse des zones de vulnérabilité de la contamination des eaux souterraines.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

2820 Et est-ce que cette étude avait été effectuée à votre demande ou c'était simplement dans le cadre des travaux du ministère et, vous, vous avez référé à cette étude-là?

**M. DENIS FAFARD :**

2825 C'est une étude qui a été initiée par le ministère de l'Environnement.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

2830 Merci, monsieur Fafard.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2835 Alors, est-ce que c'est prêt du côté de la technique? Merci beaucoup. Alors, monsieur Lévesque...

**M. DENIS LÉVESQUE :**

On s'excuse du délai, Madame la Présidente.

2840

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Allons-y, oui.

2845

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Alors, Madame la Présidente, Monsieur Haemmerli, lors de la présentation du projet dans la soirée de lundi, il avait été fait mention, j'avais demandé qu'on ait une carte détaillée et c'est très très petit mais en tout cas, je comprends que vous avez peut-être des limitations techniques.

2850

Je voulais, pour la compréhension de tous, qu'on situe très bien le projet BFI par rapport à la zone qui est occupée du côté de Lachenaie.

Je ne sais pas si tout le monde peut voir, là j'avais... est-ce que c'est visible?

2855

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Pourriez-vous, monsieur Lévesque...

2860

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Oui?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2865

... sur votre carte, nous préciser, en mentionnant, en pensant aux besoins de transcription, en mentionnant « gauche », « droite » ou...

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2870

Oui. Le projet de BFI est la partie bleu pâle où on voit le pointeur, là. Alors, le projet de BFI est à cet endroit-là.

Quand je dis le projet, je parle du complexe de BFI, l'ensemble de leur complexe.

2875

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Alors, oui, vous pouvez y aller avec votre question, madame.

2880

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Alors, la zone qui est exploitée actuellement est la zone...

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2885

Bleu pâle.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

2890

... en bas, O.k. Et il y a combien... on a dit, hier, ou avant-hier, le nombre de mètres cubes qui est entreposé actuellement sur cette portion-là du terrain, c'était, je crois... rappelez-moi...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2895

Peut-être juste, le chiffre, l'avez-vous en tête rapidement, monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

2900

C'est dans l'ordre d'à peu près quinze millions (15 M), un peu moins de quinze millions (15 M), je pense, mais, dans cet ordre-là Peut-être entre treize (13 M) et quinze millions (15 M).

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2905

O.k. Alors, est-ce que vous pouvez venir à votre première question, s'il vous plaît.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

2910

Oui. Bien, c'est parce que j'ai... écoutez, on a eu droit à un beau diaporama, là lundi soir, mais c'est parce que j'aimerais qu'on ait autant de temps pour comprendre, saisir la problématique et puis après ça je poserai les deux (2) questions, s'il vous plaît.

Là on propose d'agrandir. Actuellement, quand on a fait la visite, lundi, on nous a dit que les buttes avaient environ dix (10) mètres de haut.

2915

Le projet d'agrandissement prévoit quarante millions (40 M) de mètres cubes, si j'ai bien compris, répartis sur jusqu'à cinquante-quatre (54) mètres en hauteur.

2920

Grosso modo, si on fait le calcul vite, quarante millions (40 M) de mètres cubes, on m'a dit que c'était à peu près l'équivalent de quarante millions (40 M) de tonnes, à trente-sept dollars cinquante (37,50 \$), on parle de seize milliards de dollars (16 G\$) en cause, pour les prochains vingt-cinq (25) ans, de façon très conservatrice. C'est un calcul conservateur.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2925 Est-ce que je peux vous demander de venir à votre question, là?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

2930 Oui, oui, oui. Mon inquiétude, moi, alors c'est ça. Là actuellement, il y a une zone résidentielle qui est située tout près du site, est-ce que peut-être on pourrait... bon, y a-t-il un virus?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2935 La zone résidentielle est située au Sud de la 640, où on la pointe actuellement, près... entre l'autoroute 40 et les lignes électriques.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

2940 O.k.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Au Sud de la 640, c'est ça.

2945 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Et l'hôpital est situé?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2950 L'hôpital est situé... là c'est difficile à vous...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

2955 O.k. à peu près dans cette zone-là?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2960 C'est là

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

O.k. Et il y a un complexe hôtelier, aussi, là qui va être situé en...

2965 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Le complexe hôtelier qui a été annoncé par le promoteur mais pour lequel on n'a pas eu le plan d'implantation, est...

2970 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Dans quelle zone?

2975 **M. DENIS LÉVESQUE :**

... est situé au carrefour de la 640 et de la 40.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

2980 O.k. Et toute la zone qui est en bas de la zone résidentielle qu'on nous a montrée, est également une zone résidentielle?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

2985 Est une zone résidentielle construite.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Jusqu'au boulevard St-Charles, même plus bas que le boulevard St-Charles.

2990

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Oui, jusqu'à la rivière, madame.

2995 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous voulez en venir à une question, là?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3000

Oui.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3005 Oui, s'il vous plaît.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3010 Alors, tout près de ces endroits-là il y a le centre hospitalier, naturellement, il y a des centres de la petite enfance, et il y a... il y en a plusieurs en fait et il y a plusieurs écoles.

Est-ce que, Madame la Présidente, sait jusqu'à quel endroit les odeurs, en provenance du site de BFI, jusqu'où les odeurs voyagent?

3015 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va aller voir du côté du promoteur, dans le rayon que vous avez analysé, et nous reviendrons, par la suite, du côté de monsieur Mbaraga.

3020 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Je vais laisser monsieur Drouin de la firme Biothermica répondre.

(COURT DÉLAI PENDANT QUE M. DROUIN S'INSTALLE)

3025

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, pour cet après-midi, le registre est fermé, et je vais prendre les inscrits qui sont déjà là

3030 **M. GUY DROUIN :**

Pour répondre à votre question, si je comprends bien votre question, c'est aujourd'hui ou dans le futur?

3035 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Non, non, ma question c'est: Est-ce que Madame la Présidente sait jusqu'où les odeurs dégagées par le site d'enfouissement, à l'heure actuelle, avec dix (10) mètres de détritiques accumulés...

3040

**M. GUY DROUIN :**

Bon, d'accord.

3045 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

... jusqu'où ça voyage les odeurs, dans les régions périphériques.

**M. GUY DROUIN :**

3050

Oui, pour répondre à votre question, on va partir de ce qui a été fait comme mesure d'une façon pragmatique, qu'est-ce qui a été décelé sur le site.

3055

Alors, comme j'expliquais, hier et avant-hier, il y a autour du site donc, des puits de surveillance de migration et des points de mesure de biogaz dans l'air, donc ce qui est en rouge, ici.



Alors, il y a neuf (9) points qui font l'objet d'un suivi...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3060

Excusez, vous parlez... là vous m'entourez le site?

**M. GUY DROUIN :**

3065

Les petits points rouges.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3070

Le site de BFI, là qu'on entoure avec les points rouges?

**M. GUY DROUIN :**

Oui, oui, c'est le site actuel, ce qui est en bleu, là l'expansion Nord est ici, au Nord.

3075

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

D'accord.

**M. GUY DROUIN :**

3080

Alors, actuellement, et nous prenons des mesures quatre (4) fois par année, des mesures de concentration de méthane dans l'air ambiant.

3085

Résultat de ces mesures, maintenant depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) sont les suivants, résumés sur un petit graphique que je vous présente à l'instant même.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3090

Oups! Il est à l'envers.

**M. GUY DROUIN :**

3095

Toujours à l'envers, voilà. Donc, il y a deux (2) choses, ici, ce sont des mesures moyennes, des neuf (9) stations, quatre (4) fois par année, ce qui fait trente-six (36) mesures pendant cinq (5) ans.

En bleu, vous remarquerez la concentration moyenne en ppm, parties par million équivalent de méthane en périphérie du site. C'est donc le facteur d'émissions.

3100 Et rappelez-vous que le principal traceur d'odeur c'est le H<sub>2</sub>S. On a mentionné, monsieur du ministère de l'Environnement, que les SRT sont également un traceur.

3105 Les analyses de biogaz qui ont été faites montrent que le H<sub>2</sub>S explique quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des SRT. Il y a quelques autres composés chimiques qu'on a échantillonnés et on pourrait même déposer l'analyse détaillée de la composition chimique du biogaz.

3110 Donc, cette concentration a été déterminée à peu près à quarante (40) ppm donc, dix mille (10 000) fois moins concentré que le méthane, puisque dans le méthane on retrouve cinq cent quatre-vingt mille (580 000) ppm.

3115 Donc, pour répondre à votre question, nous avons donc une évolution du facteur des émissions à la périphérie, à partir de laquelle les odeurs peuvent être générées, puisque, à travers le méthane on retrouve un peu de H<sub>2</sub>S, et en vert, vous avez le biogaz capté. Alors, vous remarquerez qu'il y a eu une augmentation, en quatre-vingt-dix-neuf ('99) deux mille (2000). Pourquoi? Parce que ç'a été l'année où on a construit le réseau de captage.

3120 Monsieur Viau pourra donner plus de détails. Il y a eu une période de construction de réseau de captage. Et depuis, à peu près quatre-vingt-dix-neuf ('99), jusqu'en deux mille deux (2002), il y a une diminution importante pour atteindre, en deux mille deux (2002), trois (3) ppm équivalent méthane de concentration moyenne.

Ce qui donnerait par rapport au six (6) milligrammes par mètre cube de... microgrammes par mètre cube qui était mentionné, environ six (6) fois moins important.

3125 Maintenant, les odeurs. Et donc, vous remarquerez une augmentation du biogaz capté et une diminution. Ce qui veut dire que rien ne se perd, rien ne se crée. Plus on capte le biogaz, moins il y a d'émissions autour du site. Ce sont les faits.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3130 Monsieur Drouin, jusqu'où...

**M. GUY DROUIN :**

3135 Bon, les odeurs...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3140 ... jusqu'où peuvent voyager les odeurs, oui?

**M. GUY DROUIN :**

3145 Bon. C'est une question que je peux répondre de la façon suivante: les odeurs peuvent voyager, évidemment, tout dépendant des conditions météorologiques, peuvent voyager sur certains... quelques kilomètres, un (1) kilomètre ou deux (2), tout dépendant, évidemment, de l'émission, de l'importance de l'émission et tout dépendant des conditions météorologiques.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3150 D'accord. J'ai compris la réponse.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3155 Est-ce que... votre deuxième question, s'il vous plaît.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3160 Non, mais, j'aimerais qu'on revienne au plan que la Ville de Lachenaie nous a fourni précédemment, si c'est possible, et que monsieur...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que...

3165 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3170 Non, j'aimerais juste vérifier quelque chose, ici, par rapport au site. J'aimerais qu'on me situe l'École Arc-en-ciel ou le boulevard St-Charles, par rapport au site d'enfouissement, s'il vous plaît.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Vous avez... le site est dans la zone bleue.

3175 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

En haut, oui.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

3180 En haut.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3185 D'accord.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Alors, l'École St-Charles est où est le curseur de l'ordinateur, actuellement.

3190

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

L'École Arc-en-ciel, oui.

3195

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Donc, entre les deux (2) lignes électriques.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3200

D'accord.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3205

Pourriez-vous juste mentionner qu'il s'agit du bas de la carte.

**M. GUY DROUIN :**

Effectivement, du bas de la carte près du boulevard St-Charles. Et c'est le zonage P3.

3210

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

D'accord. Et est-ce que la Ville de Lachenaie peut nous signifier combien de kilomètres il y a entre le site de BFI et cet endroit, s'il vous plaît?

3215

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Écoutez...

3220

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

À vol d'oiseau, approximativement.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

3225

Approximativement, je vous dirais environ quatre (4) kilomètres.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3230

Est-ce que votre...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Moi je peux vous dire...

3235

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre deuxième question?

3240

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Bien, écoutez, là..

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3245

Oui?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3250

Je pense qu'eux nous ont clairement démontré, BFI, dans les journées précédentes, qu'ils ne prenaient pas d'échantillonnage à plus de un (1) kilomètre de leur site.

Moi, je peux vous dire que je demeure à Lachenaie depuis dix (10) ans et que je demeure dans ce quartier-là et que non seulement il y a des odeurs jusqu'à cinq (5) kilomètres du site, mais est-ce que vous aimeriez savoir à quelle fréquence également, les odeurs?

3255

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

3260

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

C'est ma deuxième question.

3265

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre deuxième question?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3270

Oui, exactement.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3275 Alors, monsieur Drouin...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3280 Pardon, Madame la Présidente, comme BFI ne fait pas de prélèvement à plus d'un (1) kilomètre, je pense que c'est difficilement approprié de les laisser répondre à cette question-là

Je parle d'odeurs, là Je ne veux pas avoir un cours de toxicologie, ni...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3285

Non. Mais on va...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3290 J'aimerais avoir une réponse.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... revérifier. Vous n'en faites jamais d'autres, c'est bien ce que nous comprenons?

3295

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

À plus d'un (1) kilomètre.

3300 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'allez pas dans une autre périphérie?

**M.GUY DROUIN :**

3305

Non, on mesure...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3310 Bon, pour s'assurer.

**M. GUY DROUIN :**

... le méthane à la périphérie du site.

3315

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Excusez, Madame la Commissaire, si j'ai bien compris sa question, c'était sur les odeurs?

3320 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3325 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Et puis notre spécialiste en odeurs n'est pas ici, mais on va lui adresser la question, pour répondre à madame. Pour vraiment montrer le...

3330 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on ...

3335 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

John, oui?

3340

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

3345 Moi, je vais faire préciser la chose. Vous avez, dans le dossier, dans l'étude d'impact, vous avez déposé des simulations de la dispersion du biogaz avec les maxima atteints en dehors de la propriété.

3350 Bon. Dans un avis ministériel, un membre du ministère, en tout cas, un employé du ministère de l'Environnement vous demandait un calcul des fréquences annuelles de dépassement du seuil d'odeurs, là pour des épisodes courts, quatre (4) minutes ou une (1) minute.

Est-ce que vous avez fait cette simulation?

3355 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, c'est dans l'annexe « Questions et réponses ».

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

C'est à quel endroit?

3360

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Est-ce qu'on parle toujours du périmètre? Excusez-moi, monsieur Haemmerli? Est-ce qu'on parle du périmètre de un (1) kilomètre, ou on parle dans les zones...

3365

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

On parle d'une simulation que le promoteur a faite et qui montre jusqu'où les odeurs se répandent sur le territoire alentour.

3370

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Se propagent...

3375

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

O.k. D'accord. Merci.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

3380

Excusez-moi, c'est à l'annexe II du document « Réponses et questions et commentaires ».

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

3385

O.k. Et c'est de là que vient votre réponse de tantôt, que ça peut aller à peu près jusqu'à un (1) kilomètre.

**M. GUY DROUIN :**

3390

Ça peut, effectivement, pour... et on parle d'une simulation...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Oui, c'est ça.

3395

**M. GUY DROUIN :**

Simulation mathématique...

3400

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Hum, Hum.

**M. GUY DROUIN :**

3405



... comme vous savez, des modèles qui représentent parfaitement les phénomènes de la nature, au plan mathématique...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3410

C'est une simulation.

**M. GUY DROUIN :**

3415

C'est une simulation.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3420

Merci.

**M. GUY DROUIN :**

Il y a la simulation et la réalité.

3425

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

C'est deux (2) choses.

**M. GUY DROUIN :**

3430

C'est deux (2) choses. Et on le reconnaît...

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3435

Effectivement.

**M. GUY DROUIN :**

3440

... parfaitement. Comme ingénieur, je suis très humble devant la science. Par contre, il y a les simulations mathématiques. Tel que demandé par...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3445

Monsieur Drouin, regardez-moi.

**M. GUY DROUIN :**

D'accord.

3450 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

**M. GUY DROUIN :**

3455

Tel que demandé par les organismes gouvernementaux, il y a des modèles reconnus par EPA, fortement reconnus, nous appliquons ces modélisations et vous remarquez, le résultat, Madame la Présidente, de cette simulation.

3460

Alors, pour le point maximal de génération de micropolluants, de H<sub>2</sub>S, autour de deux mille trente et un (2 031) donc, au point maximal de génération de biogaz, puisque nous avons dû, préalablement, Madame la Présidente, simuler en fonction des scénarios d'enfouissement, la génération future du biogaz.

3465

Et je reviendrai, je vais vous montrer un petit chiffre, ici. Vous remarquerez, aujourd'hui, nous captions environ deux cent mille (200 000) mètre cubes par jour, Madame la Présidente, de biogaz.

3470

Selon le scénario qu'on a parlé, optimiste au conservateur, ça varie entre à peu près deux (2) fois à deux point cinq (2.5) fois plus de biogaz.

Pour vous donner une référence, Madame la Présidente, actuellement à la Carrière Miron, il y a quelques quatre cent cinquante mille (450 000) mètre cubes de biogaz.

3475

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Ah! Là là..

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3480

Oui?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3485

... ça va faire!

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3490

Mais, là on va revenir à ce qui nous préoccupe, là

**M. GUY DROUIN :**

Alors, nous avons donc simulé, ici, pour répondre à la question de madame...

3495 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3500 **M. GUY DROUIN :**

... quelle serait, compte tenu d'une efficacité de réseau de captage de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), l'émission...

3505 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon, monsieur, on va...

3510 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Drouin...

3515 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Drouin...

3520 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Madame Caumartin...

3525 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Madame Caumartin.

3530 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Madame Caumartin, s'il vous plaît.

3535 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Nous y... oui, John?

3540 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Viau...

3545 **M. GUY DROUIN :**

3540

Nous avons donc noté, pour répondre à votre question, que pour une (1) minute, quatre (4) minutes, nous avons un dépassement, deux (2) dépassements en moyenne par année, selon les données météo, pour une (1) minute.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

3545

À quelle distance?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, à quelle distance, monsieur?

3550

**M. GUY DROUIN :**

Au quartier des... environ un point cinq (1.5) kilomètre. Entre un (1) et un point cinq (1.5) kilomètre du site.

3555

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais à quel endroit? Est-ce que vous pouvez identifier le quartier?

3560

**M. GUY DROUIN :**

Oui, l'endroit où, le point d'impact, c'est au Carrefour des fleurs, le côté le plus proche du site d'enfouissement.

3565

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Du côté du ministère de l'Environnement.

**M. JEAN MBARAGA :**

3570

Oui, Madame la Présidente, monsieur Claude Trudel va vous donner, je dirais, l'interprétation et les besoins d'information dont on... les informations dont on a besoin pour conclure, justement, l'analyse.

3575

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Ce que je peux préciser, c'est que dans le cadre de l'analyse des projets, je pense que je l'ai mentionné un peu lors d'un des soirs que j'étais ici, ce qu'on demande, c'est qu'il y ait une modélisation, là qui soit faite au niveau de la génération de biogaz qui est générée par les déchets, tant pour le lieu actuel que pour le projet projeté au niveau de l'agrandissement.

3580

On demande aussi qu'il y ait une modélisation de la dispersion qui soit faite. Nous, on va valider l'information qui est obtenue. On va regarder l'information que ça donne.

3585 Il peut y avoir différentes mesures de mitigation qui soient mises en place de la part du promoteur, et c'est ce que le ministère va évaluer dans le cadre de son analyse.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3590 Et ces modélisations vous les demandez au promoteur, si je comprends bien?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Exactement.

3595 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3600 Alors, est-ce que, monsieur Viau, ces modélisations, où est-ce que vous en êtes, là à ces modélisations qui vous sont demandées et pour la dispersion. Il y en a une donc au sujet de la dispersion.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

3605 Elles sont en cours de réalisation. Elles ont été demandées. Il a fallu faire des analyses, *et caetera*, tout ça. Là on est rendu à l'étape des simulations.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Pouvez-vous nous préciser qu'est-ce que vous êtes en train d'évaluer, s'il vous plaît?

3610 **M. GUY DROUIN :**

On nous avait demandé, au préalable, dans l'étude d'impact, les modélisations ont été faites sur un modèle de génération de biogaz qui avait été adapté au site BFI.

3615 Le ministère de l'Environnement nous a demandé - et c'est ce qui est en train d'être fait - de reprendre les simulations sur un modèle de génération *Landgen*, qui est le modèle qui est approuvé par *EPA*.

3620 Alors, on est en train de reprendre les modélisations de dispersion atmosphérique en fonction d'un modèle de génération connu, approuvé par *EPA*.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et ces modélisations vont être disponibles?

3625

**M. GUY DROUIN :**

D'ici deux (2) semaines.

3630

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous les déposerez à la Commission aussi, s'il vous plaît. Votre deuxième question, madame?

3635

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Pour la compréhension de tous, là vous allez chercher vos données auprès du promoteur. Est-ce que vous avez été concerné par la réalité que vivent les citoyens de cette zone-là? Et à quelle fréquence, j'ai demandé tantôt, les gens subissent les odeurs et jusqu'à quelle distance?

3640

Est-ce qu'on m'a répondu clairement?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3645

On peut revenir à monsieur Trudel. Je crois que ce que vous venez d'évoquer, c'est que vous avez exigé ces modélisations. C'est bien compris?

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

3650

Oui, mais, auprès du promoteur. Moi, je veux savoir auprès de la population, est-ce qu'on a été chercher en milieu réel?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3655

Bon, on va aller du côté du ministère de l'Environnement là-dessus pour faire cette vérification. Donc, monsieur Mbaraga aussi.

**M. JEAN MBARAGA :**

3660

Disons, on ne fait pas faire... le ministère de l'Environnement ne fait pas faire une enquête, mais il se base beaucoup plus, je dirais, sur les plaintes des citoyens, justement, qu'ils font au ministère de l'Environnement.

Et puis, je pense que les résultats des plaintes, on les déposés à la Commission.

3665

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

J'y reviendrai dans une prochaine question, justement, dans une plainte.

3670 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

3675 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Merci.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

3680 Excusez-moi, je voudrais faire une petite rectification.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, madame Caumartin. C'est un...?

3685

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Une rectification concernant... ce n'est pas seize milliards (16 G), mais un point six milliard (1.6 G).

3690

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Un point six milliard (1.6 G) qui a été mentionné.

3695

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Sur quarante (40) ans.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3700

Sur quarante (40) ans. Merci beaucoup. J'appelle maintenant madame Christine Blanchette. Merci, madame Caumartin. Merci, monsieur Daoust.

**Mme CHRISTINE BLANCHETTE :**

3705

Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3710

Oui.

**Mme CHRISTINE BLANCHETTE :**

3715 Ma question s'adresse au docteur Bélanger. Je voulais savoir si le fait d'avoir une plate-  
forme ouverte pour le compostage des déchets, comme il est prévu, peut rendre difficile  
l'interprétation des odeurs que les citoyens vont ressentir par rapport... c'est-à-dire, confondre  
l'odeur de la putréfaction par rapport à l'odeur émise par les biogaz?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3720 Alors, on va aller voir le docteur Bélanger.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

3725 Excellente question qui contient aussi sa réponse. À l'évidence, si on rajoute... écoutez, je  
ne me ferai pas que des amis, je suis habitué à ça.

3730 À l'évidence, si on rajoute une plate-forme de compostage, on ne diminuera pas les odeurs.  
Monsieur Laquerre, qui est pourtant très pro-odeur a mentionné, hier, qu'il reconnaissait que c'était  
un problème pour l'avoir lui-même vécu à la Carrière Miron.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3735 Il est plus pro-compost, enfin compostage, que pro-odeur.

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

3740 Oui, oui, oui. Oui, oui, oui. Alors, exact. C'est clair que si on installe une plate-forme de  
compostage, on va non seulement augmenter les odeurs, mais on va confondre les odeurs.

À partir de là comment fera-t-on pour déterminer avec le nez si vraiment c'est un problème  
dû au compostage ou si c'est un problème lié à l'enfouissement.

3745 Je pense que ce n'est pas du tout sage d'exiger qu'il y ait une plate-forme de compostage,  
surtout pas une plate-forme de compostage.

3750 Si jamais on doit faire du compostage, moi j'aimerais autant que ce soit fait ailleurs, et si  
c'est fait là il faudrait que ce soit fait en milieu fermé, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'émissions, que  
ce soit garanti qu'il n'y ait aucune émission d'odeurs, de ce point-là et ce qui restera à évaluer, ce  
sera strictement les odeurs liées à l'enfouissement.

Ne pas confondre, c'est très dangereux. Il faut être myope pour ne pas voir qu'est-ce qui  
s'en vient. Dorénavant, toutes les odeurs seront dues au compostage.



3755 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Excusez-moi...

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

3760

J'aimerais aller voir du côté du promoteur qui nous a expliqué plus tôt cette semaine, un moyen qu'il essayait de mettre en place pour distinguer ces choses-là

Alors, pouvez-vous, très brièvement nous rappeler ce qui a été mentionné?

3765

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Ce qu'on disait c'est qu'on était en train d'essayer un nez électronique. La raison pourquoi, hier, on voulait... monsieur Pagé est venu ici, l'étude qui est en train d'être faite pour différencier les odeurs, maintenant les données sont données.

3770

Celui qui a payé, c'est Recyc-Québec. La conclusion, c'est sûr que... je ne m'aventurerais pas, parce que dans le fond, ç'a été concluant.

3775

Donc, on est capable de différencier les odeurs à très haute performance avec leur outil et avec un outil aussi de comité de citoyens entraînés.

Et je ne veux pas m'embarquer dans quelque chose que je connais moins, là quand même, parce que c'est quand même nouveau, c'est plutôt l'expertise de la firme Odotech, et Polytechnique, mais eux sont capables vraiment de différencier, les odeurs de composte, les odeurs de biogaz, les odeurs de déchets frais, les odeurs de lisier, c'est ce qu'on va implanter.

3780

C'est ça qu'on veut implanter aussi. Ç'a fonctionné. On a vu que ça faisait ses preuves par les résultats, mais plus vite l'étude de Recyc-Québec va être déposée, mieux on va être à l'aise avec tout ça.

3785

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Avez-vous une idée du dépôt? Ou c'est celui que monsieur Laquerre nous a mentionné hier soir?

3790

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, il faudrait pousser sur monsieur Laquerre...

3795

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

3800 **M. JEAN-MARC VIAU :**

... pour qu'il pousse sur Odotech.

3805 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Ça va. Je pense qu'on l'a dans les *verbatim*. Là j'aimerais peut-être juste retourner au ministère de l'Environnement pour savoir s'ils ont une position à l'égard des différentes formes de compostage.

3810 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Commissaire. Je vais renvoyer la question à Claude Trudel et puis je reviendrai après.

3815 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Trudel?

3820 **M. CLAUDE TRUDEL ;**

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on est face à deux (2) mécanismes de décomposition que je pourrais appeler différents.

3825 C'est que dans un lieu d'enfouissement sanitaire conventionnel, on va retrouver une décomposition, c'est sûr qu'au départ ça va se faire sous des conditions aérobies, donc en présence d'oxygène, et par la suite, en conditions en anaérobies, parce qu'il n'y a plus d'oxygène dans les déchets, tandis que le compostage se veut une activité où on va décomposer les matières organiques de façon aérobique, donc toujours en présence d'oxygène.

3830 Ce qui est important à comprendre, c'est que si -- ça, je pense qu'un petit peu monsieur Laquerre en a parlé, hier, de recette, là-- je ne veux pas embarquer non plus làdedans, mais si c'est bien fait, en principe, la décomposition aérobique ne causera pas de problématique d'odeurs.

3835 Mais c'est sûr qu'il peut y avoir des problématiques, s'il y a des problèmes au niveau de la réalisation comme telle du composte.

3840 En ce qui a trait, par contre, à savoir si on a une préférence versus le compostage, versus un mode particulier de compostage, c'est certain que la préoccupation des odeurs c'est un élément important qu'on a à évaluer quand on a une demande au niveau du compostage qui est fait, là lors de la demande d'autorisation.

Par contre, le compostage, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est un mode de valorisation qu'on considère comme acceptable au niveau du ministère de l'Environnement.

3845 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

O.k. Merci, monsieur Trudel.

3850 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Mbaraga?

**M. JEAN MBARAGA :**

3855 Oui, Madame la Présidente, ce que je voulais rajouter là-dessus, c'est que ce ne serait pas la première plate-forme de compostage que le ministère de l'Environnement va autoriser.

3860 Comme Mario Laquerre le disait, hier, c'est comme une question de recette de cuisine. Une fois qu'ils nous ont donné la recette, on fait un suivi pour voir, justement, si la recette a donné les résultats escomptés.

Parce qu'il y a des plates-formes de compostage qui ont été autorisées par le ministère de l'Environnement où il y a eu des problèmes, effectivement.

3865 Donc, on l'autorise dans certaines conditions mais il y a un suivi pour voir, justement, si ça donne des résultats escomptés.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3870 Madame, avez-vous une deuxième question?

**Mme CHRISTINE BLANCHETTE :**

3875 Non. C'est beau, je vous remercie.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Non? Merci beaucoup. Alors, j'appelle maintenant monsieur François Valiquette.

3880 Alors, madame Manon Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

3885 Bonjour, Madame la Présidente.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

*Rebonjour, madame Fortin.*

3890 **Mme MANON FORTIN :**

Ma question serait à savoir si la compagnie BFI a un plan d'urgence?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3895

Alors, monsieur Viau, s'il vous plaît. Nous en avons parlé, hier, et nous avons justement des questions à vous poser là-dessus.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

3900

D'accord. Oui, on a un plan d'urgence, oui.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

3905

Mais, vous avez mentionné hier qu'il était déposé mais il n'est pas déposé. La Commission n'a pas en main cet élément. Nous avons un cartable qui comprend le plan de prévention des accidents, mais je n'ai pas vu de plan d'urgence.

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE HORS MICRO)

3910

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Donc, il y en a un et il devrait être déposé et accessible à l'arrière.

3915 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Il y en a un, madame.

**Mme MANON FORTIN :**

3920

O.k. Les gens dans le secteur de Lachenaie sont-ils au courant de ...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3925

Madame Fortin, regardez-moi.

**Mme MANON FORTIN :**

Ah! Je m'excuse, Madame la Présidente, je ne suis pas habituée à ça.

3930

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Non, non.

3935

**Mme MANON FORTIN :**

Les gens dans le secteur de Lachenaie, est-ce qu'ils sont au courant du plan d'urgence?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3940

Est-ce que, monsieur Viau, vous avez publié, ou si le dépôt sera la première publication?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

3945

Oui. Les plans d'urgence ont été laissés aux pompiers de la municipalité, aux différents intervenants qui avaient affaire avec notre plan d'urgence.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3950

Donc, vous l'avez distribué à des groupes précis?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Comme c'est l'usage.

3955

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et quels sont les éléments qui sont prévus au plan d'urgence. Quels sont les types d'accidents ou d'événements pour lesquels vous avez un tel plan?

3960

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je l'ai laissé à la porte d'entrée tantôt pour qu'il aille vérifier.

3965

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

3970

Tantôt, on pourrait revenir pour ne pas retarder.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3975 Bon, je crois que...

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE HORS MICRO)

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3980

Monsieur, il faudrait que vous vous installiez au micro pour donner cette réponse et vous identifier, s'il vous plaît.

**M. PAUL-ANDRÉ BIRON :**

3985

Paul-André Biron. C'est que le plan des mesures d'urgence et le programme de prévention des accidents environnementaux ont été mis dans la même boîte, sept (7) copies de chaque, plus les cinq (5) autres qui ont été envoyées à Québec.

3990

Et eux autres ont pensé que c'était la même... douze (12) copies du même plan. Ça fait qu'ils ont été enregistrés, c'est ça. Ils ont la copie du plan des mesures d'urgence en arrière.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3995

Donc, il est disponible présentement et il peut être consulté, madame Giasson, c'est bien ce que je peux... oui? Parfait.

Mais on va corriger pour le nombre de copies, là s'assurer que ça va être distribué dans les centres de documentation.

4000

Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît?

**Mme MANON FORTIN :**

4005

Je veux juste finir ceci, là Monsieur disait que les pompiers en étaient avisés.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4010

Le groupes cibles qu'il semble... monsieur Viau, oui, a donné des groupes cibles qu'il vient d'identifier.

**Mme MANON FORTIN :**

4015

Oui. Moi j'ai demandé si les gens en étaient avisés. Éventuellement, les pompiers ne peuvent pas être tous à la même place en même temps.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4020 Et, là-dessus, j'ai posé la question à monsieur Viau. La publication générale, c'est la première fois, par ce dépôt que vous faites aujourd'hui, c'est la première fois que vous le mettez à la disposition des citoyens?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4025 Oui, mais un plan d'urgence, c'est une procédure standard de le donner aux premiers intervenants. Mais, là c'est la première fois qu'on le donne aux citoyens.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4030 Alors, voilà c'est la première fois.

**Mme MANON FORTIN :**

4035 Est-ce que ç'a été donné aux citoyens? C'est ça...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4040 Non, c'est la première fois, ce soir, aujourd'hui... et hier, je crois que ç'a été déposé, ces jours derniers.

**Mme MANON FORTIN :**

O.k.

4045 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est la première fois que c'est distribué.

**Mme MANON FORTIN :**

4050 C'est parce qu'il y a quelqu'un qui m'a mentionné qu'il avait reçu un plan d'urgence, qui reste dans le secteur de Lachenaie.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4055 Bon. Alors...

**Mme MANON FORTIN :**

4060 Que la compagnie BFI a envoyé.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... pouvez-vous vérifier cela?

4065

**Mme MANON FORTIN :**

Étant donné que moi... excusez, Madame la Présidente.

4070

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous vérifier ça, s'il vous plaît?

**Mme MANON FORTIN :**

4075

Étant donné, Madame la Présidente, que moi je reste à un point cinq (1.5) kilomètre du site d'enfouissement, je n'ai pas reçu ce plan d'urgence.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4080

Alors, monsieur Viau, la Commission vous demande de vérifier cela et de nous revenir là dessus. Alors, ça va, madame Fortin, votre deuxième question, s'il vous plaît. Et dès que possible nous vous revenons.

4085

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Excusez, Monsieur. Désirez-vous toujours que je poursuive pour la description? Non?

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4090

Non, ça va, merci.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4095

Non, ce n'est pas nécessaire. Alors, votre deuxième question, madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

Pour ma deuxième question, j'aimerais revenir plus tard. Est-ce que c'est possible?

4100

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez revenir un peu plus tard? D'accord.



4105 **Mme MANON FORTIN :**

Excusez-moi, Madame la Présidente.

4110 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

**Mme MANON FORTIN :**

4115 Si je reviens plus tard, pour ma deuxième question, est-ce qu'il faut que je retourne m'enregistrer ou...?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4120 Ce que nous allons faire, nous retenons cette unique question...

**Mme MANON FORTIN :**

D'accord.

4125

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... et ce soir nous aviserons en ce sens.

4130 **Mme MANON FORTIN :**

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4135

Je vous appellerai. Monsieur Sylvain Gagné, s'il vous plaît.

**M. SYLVAIN GAGNÉ :**

4140 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je vais peut-être demander de l'aide de Monsieur le Commissaire, pour m'aider à approfondir mes questions, vu que j'aimerais aller au fond des points techniques.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4145

Pouvez-vous vous rapprocher du micro, monsieur Gagné? On vous entend peu.

**M. SYLVAIN GAGNÉ :**

4150 Si on parle d'un site de quarante mille (40 000) tonnes, j'imagine que le débit d'eau contaminée ou de lixiviat qui devrait sortir, disons en s'appliquant que le site va être à sa pleine capacité, devrait être à peu près à six cent millions (600 M) de litres par année ou plus, plus ou moins, là

4155 Les eaux usées de ce lixiviat-là moi je vous donne des chiffres approximatifs.

Les eaux usées, une fois qu'elles auront fini de... le lixiviat aura fini de passer dans le bassin de décantation, vont être acheminées à l'usine de Lachenaie par un réseau souterrain, j'imagine.

4160

Et d'après ma compréhension, ça reste quand même des eaux qui sont... qui a un certain niveau de toxines dedans, elles sont toxiques, qui sont quand même impropres.

4165 J'aimerais savoir comment qu'on va faire pour savoir s'il n'y a pas de perte sur ce réseau-là On parle quand même d'un réseau assez important.

Et entre le site et l'usine d'épuration des eaux, il y a quand même une assez bonne distance et j'aimerais savoir si l'usine elle-même est équipée pour tester et *processer* un volume gigantesque, à ce point-là Merci.

4170

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon, alors...

4175 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

On va commencer pour la partie du promoteur et puis après ça on va appeler monsieur Lévesque...

4180 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

De la Municipalité, oui.

4185 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

... de la Municipalité qui était là il y a deux minutes. Alors, allons-y par monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4190 Euh... pour...

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4195 Là on répond à la première question de monsieur Gagné à savoir s'il y avait des... s'il était possible de détecter des fuites ou pas.

On reviendra sur les charges tantôt.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4200

Pour ce qui concerne... nous, notre conduite descend par gravité, c'est des eaux d'égouts traditionnels qu'on a mis jusqu'à la station de pompage de la Municipalité et ensuite de la Municipalité, c'est les opérations de la Municipalité de la station de pompage vers l'usine d'épuration.

4205

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Donc, vous, vous vous rendez du site...

4210

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Jusqu'à la station de pompage qui se trouve à la voie de service de la 640.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4215

Bon. Alors, monsieur Lévesque, là la question de monsieur Gagné était: comment peut-on s'assurer qu'on n'a pas de perte de lixiviat dans le réseau d'égouts jusqu'à la station d'épuration des eaux usées?

4220

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Comment on peut s'assurer qu'il n'y a pas de perte?

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4225

Oui. Comment peut-on être sûr qu'on n'en perd pas en chemin.

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4230

Écoutez, le service d'entretien du territoire fait des inspections régulières de toutes les stations de pompage, incluant celle au site de BFI. Et il y a un débitmètre qui est installé... pas un débitmètre, mais un appareil qui peut mesurer les quantités, qui est installé à la station de pompage. Et, actuellement, on est à l'étude avec la compagnie pour installer un système de télémétrie qui... vous m'excuserez, c'est parce que j'ai couru.

4235

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Non, non, mais prenez... prenez deux (2), trois (3) respirations.

4240 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Un système de télémétrie qui va nous permettre, lorsqu'il y aura une panne électrique, de faire fermer une vanne directement à l'entreprise pour s'assurer que les bassins n'écoulent plus de lixiviat à notre station de pompage.

4245

Puisqu'ils peuvent, eux autres, emmagasiner je pense, deux (2) ou trois (3) jours, et habituellement une panne est quelques heures.

4250

Et si jamais la panne serait trop prolongée, pour éviter des débordements, après deux (2), trois (3) jours, on a aussi des systèmes de... des électrogènes pour fournir en électricité la station de pompage.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4255

Des génératrices pour...

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4260

Des génératrices, exact.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Des génératrices.

4265

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que, exactement dans le même... donc, ce que vous me dites, là c'est qu'il y a des appareils de mesure du débit.

4270

Et ce que vous ne m'avez pas dit, c'est qu'en ce moment, vous êtes en mesure de dire qu'il n'y a pas de perte de débit entre chacune des stations de pompage?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4275

C'est-à-dire, le service d'entretien du territoire a comme mandat de s'assurer qu'effectivement, il n'y a pas de perte de débit entre les...

Mais la station de pompage de BFI est reliée directement à notre collecteur qui arrive aux étangs aérés de l'usine de la Régie des eaux usées de Mascouche/Lachenaie.

4280

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

4285

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Alors, il n'y a pas d'autre station entre celle-là et la Régie.

Donc, les risques de perte de lixiviat, là sont minimes.

4290

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et tant qu'à être dans les risques de perte, est-ce que... je ne sais pas comment est organisée la station d'épuration, est-ce que vous avez un déversoir d'orage, par exemple, et est-ce qu'on pourrait en cas de pluie extrême être amené à envoyer les eaux de l'émissaire directement dans le réseau de surface?

4295

**M. DENIS LÉVESQUE :**

Écoutez, il y a des... la station d'épuration des eaux est régie par le ministère de l'Environnement.

4300

Il y a des normes et des règles que je sais que les gens qui gèrent cette usine, puisque l'usine est gérée par une entreprise privée, et ces gens-là ont des règles à respecter pour les questions de débordement.

4305

Effectivement, à ma connaissance, il y a un déversoir mais je ne pense pas que seulement une (1) pluie fasse en sorte qu'on utilise le déversoir, ça m'étonnerait.

4310

Mais, à la station de pompage de BFI, à ma connaissance, il n'y pas de déversoir.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Je vais revenir au promoteur et puis j'irai vous voir aussi et puis le ministère de l'Environnement.

4315

Parce que, bon, on envoie ces eaux-là prétraitées au traitement municipal, et dans l'étude d'impact, il y a deux (2) éléments.

4320

Le promoteur nous présente les normes qu'il dit devoir respecter pour les envoyer à la ville, et le Décret avait des conditions beaucoup plus sévères que ces normes-là

Pouvez-vous nous démêler face à ces deux (2) éléments, s'il vous plaît?

4325 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Il y a eu le Décret de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)...

4330 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Oui?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4335 ... qui demandait certaines conditions de rejet à l'émissaire de l'usine d'épuration.

À la demande de la Municipalité de Lachenaie qui désirait amener le lixiviat que l'on traitait à l'usine d'épuration, par plus de sécurité... c'est à leur demande.

4340 Donc, on a fait la demande de modification de décret pour, justement, c'est le Décret de quatre-vingt-dix-huit ('98), pour amener l'eau vers l'usine d'épuration municipale de la Régie.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4345 Et d'où proviennent les chiffres que vous nous dites devoir respecter et qui sont présentés à l'annexe « F » si je ne m'abuse, là de votre étude d'impact?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4350 L'annexe «F».

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Pendant que vous cherchez, je vais formuler la question autrement.

4355

Quelle réglementation régit ce qui peut rentrer chez vous et ce que vous pouvez remettre dans le réseau des eaux de surface?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4360

Nous, pour les eaux qu'on reçoit de BFI, nous on a une réglementation qui est relative à tous les produits qui peuvent être déversés dans nos égouts domestiques.

4365 Alors... et on a... lorsque le Gouvernement a adopté le Décret, et lorsqu'on a branché... parce qu'auparavant, lors du premier Décret, l'usine de BFI devait se déverser à l'émissaire de l'usine d'épuration.

Ce qui fait que leur eau n'aurait pas été traitée à notre usine.

4370 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est une précision que je voulais vous apporter.

4375 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Oui.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4380 Donc, l'émissaire provenant des bassins du site arrivait mais en aval de votre système de traitement. C'est bien ce que je dois comprendre?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4385 Exact. C'est...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

4390

**M. DENIS LÉVESQUE :**

En termes clairs, les eaux de BFI, lorsqu'elles arrivaient à l'émissaire de la Régie, étaient traitées par BFI mais n'étaient pas traitées par les étangs.

4395

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et ça s'en allait dans la nature comme ça.

4400 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Directement à la rivière.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4405

Bon. Après cela, est arrivé le Décret?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4410 C'est ça. Nous, on a fait certaines représentations, à l'époque, pour demander que les eaux soient plutôt acheminées à notre collecteur.

4415 C'est-à-dire au tuyau de la ville qui rentre à l'étang, à l'usine d'épuration de la Régie, de façon à ce que s'il y ait un problème quelconque à l'entreprise, on puisse, un, s'en rendre compte et, deux, les traiter avant de les envoyer à la rivière.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4420 Et quelle est la capacité, je dirais, quelle est la performance de votre système de traitement face à bon, ce qui peut arriver, je parle du cumul de ce qui peut arriver de chez BFI, éventuellement du centre hospitalier et autres, de tout ce qui vous arrive.

Quel est le degré de performance de votre système, actuellement?

4425 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Écoutez, je ne suis pas l'opérateur de l'usine, c'est la Régie qui est opérateur et non pas la Municipalité, mais on participe aux réunions de la Régie.

4430 Je sais que mensuellement, la Régie doit transmettre au ministère de l'Environnement et je pense même au ministère des Affaires municipales, des rapports sur les affluents de... enfin de compte sur la qualité des eaux qui ont été traitées par l'usine.

4435 Et, selon ce qu'on me rapporte, en tant que gestionnaire, ce qu'on me dit, c'est que notre performance serait adéquate et, si vous me permettez, même assez bonne. Je dirais même exceptionnelle.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4440 Donc, même s'il y a certaines... parce que, bon, c'est des étangs aérés qui fonctionnent chez vous comme chez le promoteur, et on sait pertinemment qu'il y a certaines périodes de l'année où l'efficacité du traitement est moindre, et donc elle est moindre chez le promoteur et elle est probablement moindre chez vous aussi et malgré cela, ce que vous nous dites, c'est que le suivi démontre que vous respectez les normes à la sortie?

4445

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4450 Oui. Oui. Nous... la Régie, c'est-à-dire, c'est la firme *Simo* qui sont des spécialistes en la matière et qui opèrent les étangs aérés, et c'est eux qui ont la responsabilité, là de s'assurer que tout est fait conformément à la loi.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4455 On peut continuer avec le projet, peut-être? Là on nous dit qu'avec le projet, la capacité de la station de pompage, en tout cas, devrait être augmentée et je ne sais pas en ce qui a trait en la



capacité de traitement de l'usine, là Mais comment ça va se passer ça? Qui va assumer les coûts?

**M. DENIS LÉVESQUE :**

4460

Bien, écoutez, BFI est un citoyen corporatif de la Ville de Terrebonne, auparavant Lachenaie, et nous, la Ville de Terrebonne, sommes clients de la Régie des eaux usées Mascouche/Lachenaie.

4465

Nous sommes clients et nous sommes propriétaires, puisque nous sommes partenaires avec la Ville de Mascouche.

4470

Actuellement, il faudra prévoir, et nous sommes en négociation avec la Ville de Mascouche pour, soit acquérir, parce que la Ville de Mascouche n'utilise pas entièrement leur débit réservé à l'usine, ce qui n'est pas le cas pour la Municipalité de Terrebonne, mais nous sommes à négocier l'achat de débit réservé de la part de la Ville de Mascouche ou bien un projet d'agrandissement de l'usine.

4475

Parallèlement à ces négociations-là nous faisons des négociations actuellement avec l'entreprise de BFI pour qu'eux autres... pour leur vendre une portion de nos débits réservés à l'usine.

4480

Donc, ce qu'on veut, c'est que BFI paie comptant, mais je ne voudrais pas tout divulguer nos négociations. Mais ce qu'on souhaite, c'est que la portion de l'usine qui va desservir BFI soit payée à cent pour cent (100 %) par BFI. D'accord?

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4485

D'accord, ça va.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur, votre deuxième question, s'il vous plaît.

4490

**M. SYLVAIN GAGNÉ :**

Oui. Il est bien entendu qu'un site de cette ampleur-là va créer, probablement, un genre de microclimat.

4495

On va quand même avoir un procédé qui réchauffe pour récupérer ces biogaz-là Les biogaz eux-mêmes vont être brûlés et de même, on planifie augmenter le nombre de torchères à quatre (4) je crois, ou plus.

Ce n'est pas ma question, c'était juste une constatation. Je crois que oui, hein? Oui.

4500

Donc, je me demandais...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4505

Allez-y, monsieur Gagné, c'est parce que je vérifiais, là le nombre de torchères pour...

**M. SYLVAIN GAGNÉ :**

Ah! O.k.

4510

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est cinq (5) de plus, voilà

4515

**M. SYLVAIN GAGNÉ :**

Cinq (5) de plus.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4520

C'est ça, excusez-moi.

**M. SYLVAIN GAGNÉ :**

4525

En tant que société et avec tout ce qui se passe alentour de nous, on se concerne au niveau du réchauffement de la planète et puis l'effet des biogaz, l'effet de serre, et puis on vient juste de signer un accord de Kyoto, je pense qu'on a signé nous autres aussi, au Québec, là Je ne suis pas certain.

4530

Mais ma question est: est-ce qu'on ne va pas à l'encontre de nos futures promesses ou de nos promesses futures, l'un ou l'autre?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4535

Alors, on va aller vérifier ça et auprès du promoteur et aussi du ministère de l'Environnement.

Ç'a été évoqué la signature récente du protocole de Kyoto, alors comment agissez-vous face à tout ça?

4540

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Justement, le méthane a un facteur vingt et un (21) ou vingt-deux (22) fois, là dépendant des évaluations que certains en font, de pouvoir de réchauffement de la terre que le CO<sub>2</sub>.

4545

Donc, le fait qu'on les capture et qu'on les fait brûler, ça correspond, au contraire, à une réduction des gaz à effet de serre.

Comme on disait tantôt, si tous les sites d'enfouissement récupéraient le biogaz au Québec, on aurait probablement une réduction de six (6 %) à sept pour cent (7 %) de notre génération de production de gaz à effet de serre.

4550

Il y a... je vais déposer un bulletin technique qui a été fait par Environnement Canada, justement, qui explique notre procédé à nous plus particulièrement, et les conséquences aussi des gaz à effet de serre et aussi qui décrit les opérations.

4555

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous nous déposez ça.

4560

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je pense que c'est...

4565

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ah! C'est déjà rendu?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4570

Je pense que c'est déjà fait.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Merci. Alors, on va le vérifier, au cas où il ne serait pas encore codé.

4575

On va aller du côté du ministère de l'Environnement. L'ajout de cinq (5) torchères, il y en a déjà trois (3), ça en fera huit (8), est-ce que vous avez évalué ce que ça pourra... est-ce que vous corroborez ce que nous dit le promoteur?

4580

**M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Madame la Présidente, monsieur Claude Trudel va répondre à la question.

4585 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je ramène un petit peu aux termes du projet de règlement, dans le sens que quand on autorise des projets, dorénavant, on va exiger, dans le cas des lieux qui ont une certaine ampleur, le captage et l'élimination par brûlage, avec des équipements aussi très efficaces, très performants  
4590 autant au niveau de la destruction du méthane que des composés organiques volatils qui sont contenus dans le méthane.

Et c'est... l'effet d'éliminer par brûlage, c'est un des éléments que le ministère, que le ministère de l'Environnement a retenu pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

4595

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur?

4600 **M. SYLVAIN GAGNÉ :**

Oui, merci.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4605

Merci beaucoup. Et j'appelle madame Tina Juliano. Rebonjour, madame Juliano.

**Mme TINA JULIANO :**

4610

Rebonjour. Bon, je vais essayer d'être moins nerveuse, mais je ne pense pas que ça va...

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ah! Allez.

4615

**Mme TINA JULIANO :**

Excusez-moi, là O.k. J'aimerais faire mettre sur l'écran la carte numéro 1.

4620 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

De la part du promoteur? De quelle... c'est une carte qui est présentée par qui?

**Mme TINA JULIANO :**

4625

Bien, je ne sais pas, c'est le milieu naturel et humain, là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4630 Ah! Donc, une carte qui est dans l'étude d'impact. Alors, c'est chez le promoteur qu'est cette carte.

Alors, le temps de...

4635 **Mme TINA JULIANO :**

Parce que je n'ai pas été à toutes les audiences, alors j'ai manqué des petits bouts, là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4640

Alors, le temps de revenir à la mécanique. Ça y est!

**Mme TINA JULIANO :**

4645

O.k. Pourquoi que les sentiers de la Presqu'île, O.k. couverts sur cette carte, a une superficie de peut-être point cinq (0.5) kilomètre par point cinq (0.5) kilomètre, alors que dans les faits, le centre récréotouristique couvre environ trois point cinq (3.5) kilomètres par trois point cinq (3.5) kilomètres.

4650

Ça se rapproche de très très très très proche, là de la limite du site d'enfouissement.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Viau?

4655

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Ce n'est pas moi qui a vérifié ça. Je vais laisser à monsieur Boisvert l'explication.

4660

**M. DANIEL BOISVERT :**

Écoutez, les informations qu'on a pu recueillir au moment de l'inventaire, c'est qu'on pouvait déterminer qu'il y avait une concentration d'équipements ici.

4665

Mais on sait qu'il y a un réseau de sentier qui s'étend au-delà des premiers équipements, qui s'étend dans ce boisé-là sauf qu'on n'a jamais pu avoir de carte qui nous permettait de transposer l'information détaillée du réseau de pistes dans ce secteur-là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4670

Est-ce qu'on peut aller voir du côté de la MRC. Est-ce que vous étiez en mesure ou est-ce que vous pouvez être en mesure de fournir les dimensions exactes, s'il vous plaît, monsieur Fafard?

4675 **M. DENIS FAFARD :**

Non, nous n'avons pas les dimensions exactes de la base de plein air.

4680 Par contre, ce qu'on peut dire, c'est qu'on a une aire d'affectation récréative qui couvre, effectivement, beaucoup plus grand que ce qui est identifié comme base de plein air.

Ça ne couvre pas toute la totalité de l'espace vert boisé, mais presque entièrement l'espace vert boisé.

4685 C'est au schéma d'aménagement, le plan 14. C'est la carte 14.1 au schéma d'aménagement. C'est la zone REC, au schéma d'aménagement.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4690 Est-ce que ça peut correspondre aux trois point cinq (3.5) kilomètres, selon vous? À peu près?

**M. DENIS FAFARD :**

4695 Oui. Ça devrait se rapprocher, effectivement.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4700 Alors, madame Juliano, ce document a été déposé, hier, par les... les deux (2) MRC ont déposé leur document et ils sont à l'arrière.

**Mme TINA JULIANO :**

4705 O.k. Ma deuxième question. Le site a naturellement une belle érablière. Elle est malade depuis quelques années et plus que normalement.

4710 Si elle était affectée par les pluies acides ou, est-ce que ça se peut qu'elle soit affectée par les biogaz, est-ce que c'est néfaste et toxique sur cette forêt et sur les érablières? Ça comprend les sirops d'érable et tout. Parce qu'il y a des érablières dans moins de neuf cents (900) mètres, là du site.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Dans le secteur...

4715

**Mme TINA JULIANO :**

Alors, c'est important parce que, dans le fond, le sirop d'érable on le consomme.

4720

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va aller voir, peut-être monsieur Mbaraga, vous ou monsieur Trudel, ou un de vos collègues, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question?

4725

Est-ce que le biogaz a de l'influence sur l'acériculture?

**M. JEAN MBARAGA :**

Je pense que monsieur Trudel a compris la question, à savoir, je vais la répéter peut-être.

4730

Si les biogaz peuvent affecter, justement, les érablières?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

4735

Je ne suis pas spécialiste au niveau là de la végétation comme telle, là mais je n'ai pas vu, à ma connaissance, dans la littérature que j'ai pu vérifier, d'impact comme tel relié à la présence...

4740

C'est sûr qu'on peut avoir des impacts sur la végétation reliés au biogaz, mais c'est souvent du fait que le biogaz va être... on est situé à proximité du lieu d'enfouissement, c'est-à-dire les gaz vont passer à travers le sol et peuvent rendre les conditions toxiques pour la croissance de la végétation. Mais là c'est quand on parle d'une migration de gaz, là à travers une couche de sol en périphérie du lieu d'enfouissement.

4745

À savoir, par contre, si le gaz transporté dans l'air peut avoir une influence sur les érables, là je n'ai pas, à ma connaissance, d'information à ce sujet-là

**Mme TINA JULIANO :**

4750

Autant que dans l'air, là que dans les eaux, là. Moi non plus je ne suis pas technique non plus, là

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4755

Est-ce que ce qui se passe également en souterrain, donc les eaux, et est-ce que... là vous répondez pour la qualité de l'air.

Est-ce qu'à votre connaissance, il peut y avoir aussi... est-ce que les racines des arbres, par exemple, peuvent être influencées?

4760 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Ce que je peux vous mentionner, c'est ça. Ce que j'ai mentionné, je vais prendre comme exemple, si on essayait de faire pousser de la végétation sur un lieu d'enfouissement de déchets où il n'y aurait pratiquement pas de recouvrement par-dessus ou de... les gaz pourraient faire en sorte qu'on aurait de la misère à implanter une certaine végétation.

4765 C'est la même chose avec les... on peut retrouver ce problème-là si on a une migration de gaz de façon latérale qui pourrait causer ces problèmes-là en périphérie du lieu.

4770 C'est la même chose avec les eaux de lixiviation, si on a une migration des eaux de lixiviation, ça pourrait peut-être causer certains problèmes, mais ça prend un environnement particulier pour retrouver ces problèmes-là

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4775

Dans son étude d'impact, le promoteur nous dit, effectivement, que la végétation environnante pourrait être altérée mais sans plus de précisions. Est-ce qu'on pourrait revenir là dessus?

4780 **M. DANIEL BOISVERT :**

Peut-être une appréciation qualitative comme on mentionnait. C'est que c'est un aspect qui est très peu documenté. D'ailleurs, en regard du phénomène des pluies acides et de l'impact sur les érablières, on commence à se faire une idée après, peut-être, quinze (15) et vingt (20) ans d'étude. Donc, pour le cas spécifique des biogaz, malheureusement, on est à court d'informations.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4790 Mais plus spécifiquement, étant donné que vous avez déjà un site en opération, est-ce qu'il y a des éléments évidents, là en bordure du site pour... ou des éléments qui pourraient être mis en évidence en bordure du site, à cet égard-là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4795 À ma connaissance, je n'en vois pas. Mais comme je vous ai dit, l'autre fois, comme exemple, la Maison de l'arbre, c'est un ancien site d'enfouissement, ils ont des arbres par-dessus, là Et ça ne fait pas très longtemps.

**Mme TINA JULIANO :**

4800

Oui, je suis peut-être d'accord qu'il y a des arbres, mais dans les érablières, il y a du sirop d'érable qu'on consomme.



**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4805

Alors...

**Mme TINA JULIANO :**

4810

Non, mais c'est...

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4815

C'est ça l'état de la connaissance, là-dessus. Donc, ce qu'on nous dit, c'est qu'on ne le sait pas vraiment.

Sur la consommation et les effets sur la santé humaine, je ne sais pas si le docteur Bélanger aurait quelque chose à cet égard-là

4820

**Dr MARCEL BÉLANGER :**

Ça fait quatre (4) jours que j'explique les conséquences possibles du biogaz sur la santé.

4825

Le risque qu'on peut évaluer, c'est le risque cancérigène, parce que c'est à extrêmement basse concentration.

4830

J'ai répondu à une question pour la santé animale, en disant: si on n'est pas capable d'évaluer, d'avoir des... si on n'a pas de concentrations susceptibles de causer des cancers, ou de l'ordre du cancer, il y a des bonnes raisons de croire que les végétaux ne seront pas contaminés au point qu'on en devienne malade à les consommer. Ça me paraît hautement, hautement, improbable. Mais sous réserve que ce n'est pas mon expertise, c'est une question de jugement, mais moi je suis médecin omnipraticien, je suis habitué à faire acte de jugement. Je ne sais pas tout mais je juge. Je me fais une opinion.

4835

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Il y a monsieur Drouin qui avait un complément, on va terminer avec monsieur Drouin, là-dessus.

4840

**M. GUY DROUIN :**

Oui. Tout simplement pour voir l'impact du biogaz sur la végétation, nous dans notre pratique, puisqu'on fait plusieurs échantillonnages de biogaz, pas uniquement BFI.

4845 Pour voir la migration du biogaz, Madame la Présidente, le premier signe, s'il y a réellement migration, donc pas de captage de biogaz, c'est de voir autour du site ou en périphérie, on l'observe dans des sites non contrôlés, des arbres qui sont morts. Parce que le méthane attaque les racines.

4850 Alors, on a vu ça sur certains sites pour... Alors, dans le cas qui nous préoccupe, ici, à BFI, la végétation autour elle est saine. Le couvert forestier est sain.

Et on n'a pas décelé, donc, et également les puits de surveillance nous montrent qu'il n'y en n'a pas de migration de biogaz. Il y a eu trois occurrences en cinq (5) ans sur à peu près neuf cents (900) points mesurés.

4855

Alors, ceci étant dit, je suis porté à croire que l'érable qui semble avoir... qui est malade, n'est pas affectée par des migrations souterraines de biogaz.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4860

Alors, voilà

**Mme TINA JULIANO :**

4865

Merci.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4870

Merci beaucoup, madame Juliano. Monsieur François Valiquette.

Et monsieur Bruno Cloutier. Rebonjour, monsieur Cloutier.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

4875

Rebonjour, Madame la Présidente! Au niveau de la recirculation des lixiviats, en utilisant la tuyauterie et pour la recirculation du lixiviat et pour la récupération du biogaz, ce n'est pas en même temps c'est sûr, là quels sont les problèmes reliés à cette façon de faire?

4880

Est-ce que la présence de liquide peut diminuer l'efficacité des torchères?

Et en quelle proportion est-ce qu'il y a des phénomènes de vaporisation observable?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4885

Alors, on va aller vérifier ça chez monsieur Viau. Et aussi, on va demander au ministère de l'Environnement.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4890 Monsieur Drouin a présenté un acétate, tout à l'heure, on voyait le taux d'efficacité qui s'est amélioré dans le temps.

4895 En l'an deux mille (2000), on a fait de la recirculation en tranchées, on a constaté que c'étaient des sources d'odeurs et on a reçu des plaintes reliées à ça, c'est pour ça qu'on ne veut plus en faire.

4900 Deuxième chose, ça retarde notre pause de notre système de captage de biogaz. C'est pour ça qu'on trouve que ce n'est pas vraiment approprié, pour nous, pour avoir un meilleur contrôle environnemental sur le biogaz.

C'est pour ça que nous, on ne veut plus en faire maintenant, c'est une des raisons.

4905 La question de monsieur concernant l'élimination de la combustion au niveau des torchères, c'est qu'il y a des séparateurs cycloniques, normalement, avant d'arriver aux torchères, qui enlèvent une bonne partie d'eau.

4910 Si c'est des torchères comme nous avons et qui ont un contrôle... qui contrôlent la température et qui contrôlent les entrées d'air pour avoir la température de combustion et d'élimination, ces torchères-là qui respectent les normes californiennes de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) et plus d'élimination, je n'irai pas plus haut mais, en fin de compte, il n'y a pas de problème s'il y a des séparateurs cycloniques pour envoyer ça, c'est conçu pour ça.

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4915 J'aimerais juste savoir, vous dites: « On ne veut plus en faire. » En faites-vous encore, ou vous n'en faites plus, de la recirculation?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4920 Non, après les séries de plaintes, en l'an deux mille (2000), on a arrêté ça.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4925 Alors, votre deuxième question, monsieur Cloutier, s'il vous plaît?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

4930 Avec tout l'aspect de la valorisation dans les 3RVE, la valorisation de différents résidus, toute la problématique du mélange des déchets à la source, il est donc important d'éviter tous mélanges qui rendent problématique la valorisation.

4935 En fonction de la politique de gestion des matières résiduelles, il faut privilégier, dans l'ordre, les 3RVE, n'est-il pas prématuré de décréter, pour vingt-cinq (25) ans, des sites d'enfouissement sans avoir traité vraiment, là de la valorisation, de tous les problèmes que ça pourrait ajouter aux problèmes existants des sites d'enfouissement?

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4940 En l'absence des représentants de la société d'État, monsieur Mbaraga, est-ce que vous avez quelques indications là-dessus, s'il vous plaît?

**M. JEAN MBARAGA :**

4945 Mais je vais répéter la même réponse que j'ai donnée, hier, à la question des plans de gestion de matières résiduelles. C'est qu'en réalité, on ne peut pas attendre que tous les plans... que les plans de gestion de matières résiduelles soient déposés, finis, avant d'autoriser les projets, parce que ces projets-là répondent à un besoin. Et on les analyse pour voir s'ils répondent à un besoin, à un besoin urgent.

4950 Quant à la valorisation, je pense qu'on l'a dit encore, les propriétaires des lieux d'enfouissement sanitaire, ils sont bel et bien en aval complètement. Ce n'est pas eux qui s'occupent de la valorisation.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

4955 Est-ce que je pourrais amener un complément aussi? Comme on disait tantôt, aussi la réduction à la base, mais le fait d'avoir fait la collecte des déchets dangereux domestiques, on a constaté, aux États-Unis, la comparaison entre les dix (10) dernières années, au lieu de passer de quatre mille (4 000) équivalents exempts de COV, on a passé à quatre cents (400), quatre cents (400) ou quatre-cent cinquante (450).

Ce qui est une réduction substantielle des critères, disons des COV dans les biogaz.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4965 Alors, merci beaucoup, monsieur Viau, monsieur Mbaraga.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

4970 Juste pour une petite rectification. Tantôt, j'ai entendu une madame qui disait que quarante millions (40 M) de mètres cubes équivalaient à quarante millions (40 M) de tonnes, je ne pense pas que ce soit vrai.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

4975

Est-ce qu'on peut vérifier ça auprès... monsieur Mbaraga ou monsieur Trudel, ou un ingénieur qui pourrait nous...

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

4980

C'est parce que... moi, je vais juste faire la mise en contexte. On a dans le portrait que Environnement a déposé avec Recyc-Québec, les capacités résiduelles et puis les demandes d'agrandissement pour les sites qui concernent la CMM.

4985

On a une correspondance d'à peu près zéro virgule huit (0,8) tonnes par mètre cube pour l'ensemble des sites, sauf qu'il est spécifié pour le site de BFI qu'ils ont planifié une compaction qui amènerait les déchets à une (1) tonne par mètre cube.

Est-ce que c'est bien ça?

4990

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, c'est en plein ça. La compaction va varier aussi en fonction des équipements utilisés et en même temps de l'autoconsolidation, comme il avait été expliqué.

4995

Il y a différents types d'équipements. Les petits sites souvent ont des taux de compaction beaucoup plus faibles.

5000

Par exemple, au départ, ici, à Lachenaie, il était à peu près à point quatre (0.4) tonnes par mètre cube. Il n'y avait pas d'équipement. On a passé à point soixante-dix-sept (0.77) tonnes par mètre cube avec des compacteurs de soixante-quinze mille (75 000) livres. Là maintenant, nous sommes avec des meilleurs compacteurs de cent mille (100 000) livres. Puis la technologie va probablement s'améliorer pour avoir des meilleurs taux de compaction mis en place.

5005

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

À cause de la compaction.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

5010

Ça explique sûrement la différence entre certains chiffres d'un rapport à l'autre. Certains peuvent utiliser point huit (0.8) et d'autres...

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

5015

Ça pourrait, oui.

**MADAME LA PRÉSIDENTE :**

5020 C'est ça.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

5025 O.k. Merci beaucoup.

**MADAME LA PRÉSIDENTE**

Merci beaucoup.

5030 Alors, nous allons ajourner nos travaux pour l'heure du souper. Alors, nos travaux reprennent à dix-neuf heures trente (19 h 30) ce soir.

-- À 16 h 56, L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR LE REPAS

5035 Je, soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, dûment assermentée, certifie  
que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes  
sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.


5040 Et j'ai signé,



5045 

---

LOUISE ANNE CEGELSKI  
Sténographe officielle

5050 

---

MONIQUE CHAMPAGNE  
Commissaire à l'assermentation 119809